

Verimatrix

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

(Exercice clos le 31 décembre 2019)

PricewaterhouseCoopers Audit
63 rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine

Experteia Audit
60 boulevard Jean Labro
13106 Marseille

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2019)

A l'assemblée générale
Verimatrix
Rond Point du Canet
Impasse des Carres de l'Arc
13590 Meyreuil

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Verimatrix relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 20 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes que nous avons fournis au cours de l'exercice à votre société et aux entités qu'elle contrôle et qui ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion ou l'annexe des comptes consolidés sont les suivants : Rapport sur les informations financières pro forma (PricewaterhouseCoopers Audit et Experte Audit) et travaux de due diligences financières dans la cadre de l'acquisition de Verimatrix (PricewaterhouseCoopers Audit).

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- la note 2.1.2 « Application des nouvelles normes et amendements aux normes appliquées » de l'annexe aux comptes consolidés qui expose l'incidence de la première application d'IFRS 16 « contrats de location » au 1^{er} janvier 2019 ;
- les notes 1 « informations générales et événements significatifs de la période » et 5.1 « acquisition de la société Verimatrix, Inc » qui exposent les impacts de l'acquisition de Verimatrix, Inc. sur les comptes consolidés au 31 décembre 2019.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Reconnaissance du revenu

Risque identifié :

Verimatrix commercialise des logiciels, des éléments de propriété intellectuelle et des services. Les principes comptables relatifs à chaque type de revenu sont décrits dans la note 2.19 des états financiers consolidés.

Compte tenu du caractère immatériel des biens et services vendus, les contrôles relatifs à la preuve de leur transfert au client, et de manière générale de séparation des exercices, pourraient être plus facilement contournés ou défaillants. Par conséquent, nous considérons qu'il existe un risque que le revenu soit comptabilisé à tort ou sur une période comptable inappropriée.

Le chiffre d'affaires représente également un poste significatif du compte de résultat consolidé : en l'absence de coût des ventes associé, une erreur de comptabilisation du revenu a un impact direct et total sur le résultat net de la période.

Nous avons donc considéré la reconnaissance du revenu comme un point clé d'audit en raison de l'importance de cet agrégat dans les états financiers et de la sensibilité de cette information dans la

communication financière de Verimatrix.

Notre réponse :

Nous avons évalué la conception et testé l'efficacité des contrôles relatifs au processus de reconnaissance du revenu mis en place par Verimatrix afin d'apprécier s'ils permettent de prévenir des ajustements significatifs.

Nous avons testé un échantillon de transactions pour chaque type de revenu en examinant les contrats, factures, paiements clients, confirmations internes des informations de téléchargement de licences envoyées au client, preuves d'acceptation du client (uniquement lorsque prévue au contrat) ainsi que les confirmations périodiques des clients dans le cas des redevances de licences, afin de vérifier que les revenus ont été comptabilisés conformément aux principes comptables décrits dans les notes aux états financiers consolidés.

Nous avons testé les transactions effectuées à des dates proches de part et d'autre de la clôture afin de vérifier que le chiffre d'affaires a été comptabilisé sur le bon exercice.

Nous avons apprécié le caractère raisonnable des estimations retenues par Verimatrix pour les revenus provenant de redevances variables, par :

- Entretien avec les opérationnels et la direction financière afin de comprendre le processus de remontée et de validation des informations commerciales détenues par la direction commerciale ;
- Contrôle des modèles d'estimations retenues (pertinence et exactitude du calcul) ;
- Comparaison des estimations avec les montants réels facturés sur le trimestre suivant (à réception de la confirmation client) sur un échantillon de transactions.

Nous avons demandé des confirmations de soldes/transactions aux clients les plus significatifs ; nous avons rapproché les réponses aux confirmations reçues avec la comptabilité pour vérifier notamment l'exactitude du chiffre d'affaires comptabilisé et sa comptabilisation sur le bon exercice. Quand la confirmation n'a pas été obtenue, nous avons réconcilié le revenu avec le contrat, la facture et nous avons vérifié le paiement s'il a été reçu.

Evaluation des écarts d'acquisition

Risque identifié :

Dans le cadre de son développement, Verimatrix a été amené à réaliser des opérations de croissance externe ciblées et à reconnaître plusieurs écarts d'acquisition. Ces écarts d'acquisition correspondent à la différence entre le prix payé et la juste valeur des actifs et passifs acquis.

Chaque année, la direction veille à ce que la valeur comptable de ces écarts d'acquisition, ne soit pas supérieure à leur valeur recouvrable et qu'elle ne présente pas de risque de perte de valeur. Au 31 décembre 2019, les écarts d'acquisition s'élèvent à 115 644 milliers de dollars et correspondent essentiellement à l'acquisition de Verimatrix Inc du 28 février 2019 (voir notes 1 et 5.1) Les détails des hypothèses utilisées pour déterminer la valeur recouvrable des écarts d'acquisition et l'analyse de sensibilité effectuée sont présentés dans la note 4 (c).

La valeur recouvrable est basée sur des projections de trésorerie. En raison de sa taille, du nombre limité de ses clients et de la nature de ses activités, il peut être difficile pour Verimatrix de faire des projections fiables et les données réelles peuvent différer significativement des objectifs fixés (la variation de l'hypothèse de chiffre d'affaires pour un client donné peut avoir un impact significatif sur les projections globales).

Nous avons donc considéré l'évaluation des écarts d'acquisition comme un point clé d'audit dans la mesure où valeur recouvrable repose fortement sur le jugement de la direction.

Notre réponse :

Nous avons effectué un examen critique de la mise en oeuvre des tests de dépréciation des écarts d'acquisition. Nous avons notamment :

- Apprécié la fiabilité du processus d'estimations en examinant le processus budgétaire et les causes des différences entre les prévisions et les réalisations ;
- Évalué la cohérence des projections de flux de trésorerie avec les dernières estimations de la direction présentées au conseil d'administration dans le cadre du processus budgétaire ;
- Apprécié la cohérence des hypothèses principales identifiées par comparaison avec les performances passées de Verimatrix ;
- Analysé la sensibilité de la valeur recouvrable aux hypothèses principales ;
- Apprécié le caractère raisonnable du taux d'actualisation appliqué en relation avec le taux de rémunération que les acteurs du marché exigeraient actuellement de cette activité.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 20 avril 2020. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêt des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Verimatrix par votre assemblée générale du 10 juin 2007 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 14 juin 2017 pour le cabinet Experte Audit.

Au 31 décembre 2019, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 13^{ème} année de sa mission sans interruption (dont 7 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé) et le cabinet Experte Audit dans la 3^{ème} année de sa mission.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Marseille, le 11 mai 2020

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Didier Cavanié

Experte Audit



Jérôme Magnan

Compte de résultat consolidé

En milliers de dollars	Note	Exercice clos le 31 décembre	
		2019	2018 (*)
Chiffre d'affaires	7	98 159	18 124
Coût des ventes		(19 586)	(1 337)
Marge brute		78 573	16 787
Frais de recherche et développement	24	(23 763)	(8 769)
Frais commerciaux et de marketing		(24 603)	(7 248)
Frais généraux et administratifs		(13 554)	(6 661)
Autres produits / (charges) opérationnels, nets	25	(13 643)	(1 663)
Résultat opérationnel		3 010	(7 554)
Coût de l'endettement financier, net	28	(6 664)	(1 217)
Autres produits / (charges) financiers, net	28	(223)	4 397
Résultat avant impôts		(3 877)	(4 374)
Charge d'impôts sur le résultat	29	(2 016)	(228)
Résultat net des activités poursuivies		(5 893)	(4 602)
Résultat net des activités non poursuivies	31	33 147	8 020
Résultat net consolidé		27 254	3 418
Résultat revenant aux :			
Actionnaires de la Société		27 254	3 418
Intérêts non contrôlés		-	-
Résultat par action :	30		
Résultat net par action		0,36	0,08
Résultat net dilué par action		0,36	0,03
Résultat net des activités poursuivies par action		(0,08)	(0,10)
Résultat net dilué des activités poursuivies par action		(0,08)	(0,13)
Résultat net des activités non poursuivies par action		0,43	0,18
Résultat net dilué des activités non poursuivies par action		0,43	0,16

(*) Le résultat net de la division Silicon IP non poursuivie (voir notes 1 et 31), est présenté en application de la norme IFRS 5 dans la rubrique "résultat net des activités non poursuivies". Le compte de résultat consolidé pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 a été retraité de la même façon.

Etat du résultat global consolidé

En milliers de dollars	Exercice clos le 31 décembre	
	2019	2018
Résultat net	27 254	3 418
Pertes actuarielles sur engagements de retraite - activités poursuivies	(11)	13
Éléments du résultat global non recyclables au compte de résultat	(11)	13
Couverture des flux de trésorerie	1	(293)
Différences de conversion - activités poursuivies	(187)	(40)
Éléments du résultat global recyclables au compte de résultat	(186)	(333)
Autres éléments du résultat global	(197)	(320)
Total du résultat global	27 057	3 098
Résultat global revenant aux		
Actionnaires de la Société	27 057	3 098
Intérêts non contrôlant	-	-
Total du résultat global	27 057	3 098

Bilan Consolidé – Actif

En milliers de dollars	Note	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Goodwill	8	115 239	29 530
Immobilisations incorporelles	9	21 637	5 896
Immobilisations corporelles	10	15 491	1 185
Autres actifs non courants	14	18 682	5 668
Total des actifs non courants		171 049	42 279
Stocks		440	34
Clients et comptes rattachés	13	36 731	10 496
Autres actifs courants	14	13 707	4 303
Instruments financiers dérivés actifs	12	89	28
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15	53 975	47 381
Total des actifs courants		104 943	62 242
Total de l'actif		275 992	104 521

Bilan Consolidé – Passif

En milliers de dollars	Note	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Capital	16	41 252	22 504
Primes d'émission	16	266 952	227 758
Report à nouveau et autres réserves	18	(179 041)	(183 232)
Résultat	18	27 254	3 418
Capitaux propres part du Groupe		156 417	70 449
Intérêts non contrôlants		-	-
Total des capitaux propres		156 417	70 449
Dettes financières	21	56 626	399
Obligations convertibles	21	14 936	14 208
Instruments dérivés	12	1 626	790
Provisions pour autres passifs	22	859	166
Autres dettes	19	-	2 000
Impôt différé passif		2 209	-
Total des passifs non courants		76 256	17 563
Dettes financières	21	2 042	154
Fournisseurs et dettes rattachées	20	8 179	3 284
Autres dettes	19	16 679	5 719
Instruments dérivés	12	26	14
Provisions pour autres passifs	22	1 530	3 602
Produits constatés d'avance	23	14 863	3 737
Total des passifs courants		43 319	16 510
Total du passif		119 575	34 073
Total du passif et des capitaux propres		275 992	104 521

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

En milliers de dollars	Part du Groupe				Intérêts non contrôlants	Total des capitaux propres
	Capital	Primes d'émission	Report à nouveau et autres réserves	Total		
Au 1er janvier 2018	22 055	228 209	(183 429)	66 835	-	66 835
Résultat de l'exercice	-	-	3 418	3 418	-	3 418
Autres éléments du résultat global	-	-	(320)	(320)	-	(320)
Paielements fondés sur des actions	-	-	710	710	-	710
Exercice de stocks options et/ou attribution définitive d'actions	449	(449)	-	-	-	-
Actions propres	-	-	(195)	(195)	-	(195)
Au 31 décembre 2018	22 504	227 760	(179 815)	70 449	-	70 449
Au 1er janvier 2019	22 504	227 760	(179 815)	70 449	-	70 449
Résultat de l'exercice	-	-	27 254	27 254	-	27 254
Autres éléments du résultat global	-	-	(197)	(197)	-	(197)
Opérations sur le capital	18 638	39 169	-	57 806	-	57 806
Paielements fondés sur des actions	-	-	845	845	-	845
Exercice de stocks options et/ou attribution définitive d'actions	110	25	-	135	-	135
Actions propres	-	-	126	126	-	126
Au 31 décembre 2019	41 252	266 953	(151 787)	156 417	-	156 417

Tableau consolidé des flux de trésorerie

En milliers de dollars	Notes	Exercice clos le 31 décembre	
		2019	2018 (*)
Résultat net des activités poursuivies		(5 893)	(4 602)
Elimination des éléments sans incidence de trésorerie :			
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	9	5 331	1 851
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	10	3 246	174
Variation de la dépréciation des actifs		5 510	-
(Reprise) / Dotations des provisions pour passifs		237	(504)
(Reprises) / Dotations aux provisions pour clients douteux, nettes		91	(91)
Charges liées aux paiements fondés sur des actions		845	710
Elimination du résultat sur cession d'actifs		-	38
Elimination du résultat financier	28	6 888	(3 180)
Elimination de la charge d'impôts sur le résultat	29	2 016	(228)
Flux de trésorerie générés/(absorbés) par les activités poursuivies		18 271	(5 833)
Flux de trésorerie générés par les activités non poursuivies	31	2 134	9 100
Flux de trésorerie générés par l'activité hors variation du besoin en fonds de roulement		20 405	3 267
Variation du besoin en fonds de roulement :			
Stocks		138	185
Clients et comptes rattachés	13	(16 985)	(883)
Autres actifs	14	(120)	4 099
Crédit d'impôt recherche et subventions	14	(380)	311
Fournisseurs et dettes rattachées	20	(4 868)	(590)
Autres dettes	19	8 319	(865)
Flux nets générés par le besoin en fonds de roulement des activités non poursuivies	31	(1 968)	(1 670)
Flux nets de trésorerie générés/(absorbés) par le besoin en fonds de roulement		(15 864)	587
Autres éléments des flux de trésorerie générés par l'activité		4 541	3 854
Intérêts reçus / (payés)		(5 196)	(292)
Impôts sur le résultat payés		(2 953)	(782)
Flux nets de trésorerie générés par l'activité		(3 608)	2 780
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement			
Acquisition de Verimatrix Inc, nette de la trésorerie acquise	5	(129 122)	-
Acquisitions d'immobilisations corporelles		(277)	(303)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	9	(2 017)	-
Flux d'investissement liés aux activités non poursuivies (cession de la division Silicon IP, note 5.2)	31	45 000	-
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement		(86 416)	(303)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement			
Produit des emprunts	21	51 492	-
Remboursement d'emprunt	21	(10 297)	(396)
Produits des opérations sur le capital	1, 16	57 808	(582)
Remboursement de dettes locatives	21	(1 739)	-
Flux de financement liés aux activités non poursuivies	31	(355)	-
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement		96 909	(978)
Variation de trésorerie nette		6 885	1 499
Trésorerie disponible à l'ouverture		47 381	45 874
Effet des variations des cours de change		(291)	8
Trésorerie disponible à la clôture		53 975	47 381

(*) Les flux de trésorerie de la division Silicon IP non poursuivie (voir notes 1 et 31), sont présentés en application de la norme IFRS 5 sur des lignes distinctes au sein du tableau des flux de trésorerie selon leur catégorie. Le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 a été retraité de la même façon.

Notes aux états financiers consolidés

1. Informations générales et événements significatifs de la période

Verimatrix (« la Société ») et ses filiales (constituant ensemble « le Groupe ») propose une offre de solutions logicielles et de licence de technologies de sécurité embarquée pour les appareils mobiles et les objets connectés, permettant de sécuriser les identités et les contenus numériques, les applications et les transactions.

Les actions de la Société sont cotées sur le marché réglementé Euronext à Paris sous le code Isin FR0010291245.

La Société est une société anonyme à conseil d'administration. Son siège social se situe à Impasse des carrés de l'Arc, Rond-point du Canet à Meyreuil (13590), France.

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration de la Société le 20 avril 2020.

Acquisition de Verimatrix, Inc.

Le 28 février 2019, la Société a finalisé l'acquisition de la société Verimatrix, Inc, qui employait plus de 300 personnes dans 20 pays à la date d'acquisition et dont le siège social est à San Diego, Californie. Verimatrix, Inc. était un leader indépendant de la sécurité logicielle pour les services vidéo auxquels font confiance tous les principaux propriétaires de contenus pour l'industrie du divertissement.

L'ensemble créé constitue un acteur majeur de la sécurité logicielle et l'analyse de données. Le portefeuille clients constitué est mondial et complémentaire dans les secteurs du divertissement, de l'internet des objets et de la mobilité.

A la réalisation de l'opération, la Société a versé un montant 147,9 millions de dollars en numéraire pour l'acquisition de 100% des actions de Verimatrix, Inc. Ce montant inclut 18,8 millions de dollars de trésorerie acquise et un montant de 9,4 millions de dollars qui a été mis sous séquestre pour couvrir (i) les ajustements post-closing éventuels liés au niveau de besoin en fonds de roulement, de dette nette et de trésorerie à la date d'acquisition et (ii) un ajustement de prix lié à l'EBITDA de l'exercice 2018. Le montant des ajustements a été estimé par la Société à 2 489 milliers de dollars ; le montant définitif n'a pas encore fait l'objet d'un accord entre les parties à la date d'arrêt des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019. Sur ces bases, le prix d'acquisition est estimé à 141 millions de dollars (voir note 5.1).

Financement de l'acquisition

La Société a financé l'acquisition de Verimatrix, Inc. par une combinaison d'utilisation d'une partie de sa trésorerie propre, d'endettement et de renforcement des capitaux propres dans les proportions suivantes :

- utilisation d'une partie de la trésorerie disponible de la Société pour environ 38 millions de dollars ;
- émission d'une dette privée, sous forme d'un emprunt obligataire souscrit par le fonds Apera Capital, pour un montant total de 54 millions de dollars. Une partie de l'emprunt a été remboursée par anticipation à hauteur de 10 millions de dollars le 17 décembre 2019 suite à la cession de la division Silicon IP ;
- augmentation de capital le 20 février 2019 avec maintien du droit préférentiel de souscription pour un montant de 22,5 millions d'euros (environ 25,6 millions de dollars), prime d'émission incluse ;

Verimatrix - États financiers consolidés – Exercice clos le 31 décembre 2019

- émission d'un emprunt obligataire le 23 janvier 2019 d'un montant de 30 millions d'euros (environ 34,1 millions de dollars) par voie d'émission d'obligations remboursables en actions dont la souscription était réservée à One Equity Partners (OEP). En avril 2019, à la demande d'OEP, la totalité des obligations remboursables en actions souscrites a été remboursée en actions de la Société. En contrepartie, OEP s'est vu attribué 21 651 191 actions nouvelles de la Société, représentant 25,5% du capital social au 31 décembre 2019 (sur une base non-diluée).

Cession de la division Silicon IP

Le 6 décembre 2019, la Société a cédé sa division Silicon IP & Protocoles sécurisés (« Silicon IP ») à la société américaine Rambus (NASDAQ : RMBS) pour un prix de 65 millions de dollars y compris un complément de prix, intégralement en numéraire. Au closing, Verimatrix a perçu un montant de 45 millions de dollars et pourrait percevoir un montant allant jusqu'à 20 millions de dollars, sous réserve de la réalisation de certains objectifs de chiffre d'affaires de la division cédée pour l'année 2020. A la date d'établissement des comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, la juste valeur de ce complément de prix selon les normes IFRS est estimée à 10,4 millions de dollars.

Le 17 décembre 2019, la Société a remboursé par anticipation (et sans pénalité de remboursement anticipé) à Apera Capital 10 millions de dollars, sur les 54 millions de dollars de dette initiale.

La division Silicon IP constituant une ligne d'activité significative et distincte au sens d'IFRS 5, le résultat de cette division sur la période jusqu'à la date de cession ainsi que le résultat de cession ont été isolés sur une ligne « Résultat net des activités non poursuivies ». En effet, la division Silicon IP représentait 57% du chiffre d'affaires de la Société avant l'acquisition de Verimatrix Inc (voir note 31), et comprenait des activités et des flux de trésorerie qui pouvaient être clairement distingués sur le plan opérationnel et pour les besoins de l'information financière.

De la même façon, le compte de résultat, l'état du résultat global et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 ont été retraités conformément à IFRS 5.

2. Résumé des principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont décrites ci-après.

2.1 Base de préparation des états financiers

Les états financiers consolidés du Groupe ont été préparés conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) et aux interprétations IFRIC, tels qu'adoptés par l'Union Européenne. Les IFRS sont disponibles sur le site web de la Commission Européenne : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_en.htm

Les états financiers consolidés ont été établis selon la convention du coût historique, à l'exception des instruments financiers dérivés (contrats à terme et options), des obligations convertibles en actions nouvelles et/ou existantes (« OCEANE ») (voir notes 11 et 21), et du complément de prix lié à la cession de Silicon IP (voir notes 5.2 et 11), qui sont évalués à leur juste valeur.

La préparation des états financiers conformément aux normes IFRS nécessite de retenir certaines estimations comptables déterminantes. La direction du Groupe est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables du Groupe. Les domaines pour lesquels les enjeux sont les plus élevés en termes de jugement ou de complexité ou ceux pour lesquels les hypothèses et les estimations sont significatives au regard des états financiers consolidés sont exposés à la note 4.

2.1.1 Devise de présentation

Conformément au paragraphe 38 de la norme IAS 21, le Groupe a retenu le dollar américain (ci-après « dollar US » ou « dollar » ou « \$ ») pour la présentation de ses états financiers consolidés. Le dollar US est la monnaie fonctionnelle de la Société, monnaie dans laquelle est libellée la majorité de ses transactions. C'est également la monnaie principalement utilisée pour les transactions au sein du Groupe.

Les taux de conversion du dollar vers l'euro, principale devise utilisée dans le Groupe après le dollar, sur les exercices 2019 et 2018 sont les suivants :

Dollar / euro	2019	2018
Taux de clôture	1,1234	1,1450
Taux moyens	1,1196	1,1815

2.1.2 Application des nouvelles normes et amendements aux normes publiées

Les principes comptables et les règles d'évaluation appliqués par le Groupe dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2019 sont les mêmes que ceux qui ont été retenus pour les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2018, à l'exception des éléments ci-dessous.

- IFRS 16, Contrats de location

L'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2019, de la norme IFRS 16 a conduit la Société à mettre à jour ses principes comptables relatifs aux contrats de location. Ces principes sont détaillés ci-après, étant précisé que la majorité des contrats de location conclus par la Société concerne des immeubles de bureaux pour lesquels la Société est « preneur ».

La Société comptabilise un droit d'utilisation et une dette locative au titre de l'ensemble de ces contrats, à l'exception de ceux relatifs à des biens de faible valeur (inférieurs à 5 000 dollars US) et de ceux de courte durée (12 mois ou moins). Les paiements au titre de ces contrats non reconnus au bilan sont comptabilisés en charges opérationnelles de façon linéaire sur la durée du contrat.

Au début du contrat, la dette au titre des loyers futurs est actualisée à l'aide du taux marginal d'emprunt correspondant à un taux sans risque ajusté d'une marge représentative du risque spécifique à chaque entité du Groupe. Les paiements des loyers intervenant de façon étalée sur la durée du contrat, la Société applique un taux d'actualisation basé sur la durée de ces paiements.

Les paiements pris en compte dans l'évaluation de la dette au titre des loyers futurs excluent les composantes non locatives et comprennent les sommes fixes que la Société s'attend à payer au bailleur sur la durée probable du contrat (limitées à la période pour laquelle la Société dispose de droits unilatéraux à prolonger le contrat sans l'accord du bailleur).

Après le début du contrat de location, la dette au titre des loyers futurs est diminuée du montant des paiements effectués au titre des loyers et augmentée des intérêts. La dette est réévaluée, le cas échéant, pour refléter une nouvelle appréciation ou une modification des loyers futurs.

Après le début du contrat, le droit d'utilisation, initialement évalué à son coût, est amorti linéairement sur la durée du contrat de location et fait l'objet, le cas échéant, d'un test de perte de valeur. La Société constate des impôts différés au titre du droit d'utilisation et de la dette locative.

Pour mémoire, les agencements sont amortis sur leur durée de vie économique limitée à la durée du contrat de location déterminée selon IFRS 16.

Verimatrix - États financiers consolidés – Exercice clos le 31 décembre 2019

- Impact de la première application d'IFRS 16

La majorité des contrats de location conclus par la Société étaient analysés sous IAS 17 comme des contrats de location simple dans lesquels la Société était « le preneur ».

L'application d'IFRS 16 au 1^{er} janvier 2019 a conduit à reconnaître au bilan une dette au titre des loyers futurs et un actif au titre du droit d'utilisation pour la plupart de ces contrats. IFRS 16 a également entraîné les changements de présentation suivants :

- Au bilan : la Société présente désormais sur des lignes distinctes le droit d'utilisation, la dette locative long terme et la dette locative court terme ;
- Au compte de résultat : la charge de loyer précédemment présentée au sein du résultat opérationnel est désormais présentée en partie en dotations aux amortissements (au sein du résultat opérationnel) et en partie en charges financières.
- Dans le tableau des flux de trésorerie : le paiement des loyers précédemment présenté au sein des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles est désormais présenté en flux de trésorerie liés aux activités de financement pour le montant affecté au remboursement de la dette locative.

La Société a choisi la méthode rétrospective simplifiée pour la première application de la norme avec constatation d'un droit d'utilisation égal au montant de la dette locative. Selon cette méthode, les périodes comparatives ne sont pas retraitées.

Par conséquent, pour tous les contrats autres que ceux de courte durée ou portant sur des biens de faible valeur, un droit d'utilisation a été constaté à l'actif pour un montant identique à celui de la dette au titre des loyers futurs ajusté, le cas échéant, des paiements d'avance ou des montants provisionnés au titre des loyers à payer.

La dette au titre des loyers futurs comptabilisée au 1^{er} janvier 2019 a été actualisée sur la base d'un taux marginal d'emprunt moyen variant entre 1,75% et 5,4% selon les pays.

Par ailleurs, la Société a appliqué les simplifications suivantes offertes par la norme IFRS 16 en date de transition :

- les contrats de location arrivant à leur terme entre le 1^{er} janvier 2019 et le 31 décembre 2019 (y compris après prise en compte des éventuelles options de renouvellement) ont été considérés comme des contrats de location de courte durée et n'ont pas été capitalisés ;
- les coûts directs initiaux ont été exclus de l'évaluation initiale du droit d'utilisation.

Enfin, la Société n'a pas identifié au sein des contrats de services et d'approvisionnement d'éventuels contrats de location incorporés.

Impact sur le bilan consolidé

(en milliers de dollars)	Application initiale (IFRS16)	Nouveaux contrats	Dotations / remboursements de la période	Cession de la division Silicon IP	Acquisition Verimatrix Inc	Dépréciation (voir Note 25)	Reclassements	31 décembre 2019 (IFRS 16)
Droits d'utilisation	1 861	10 405	(1 584)	(1 194)	7 007	(3 357)	-	13 138
Dette locative court terme	676	595	(2 094)	(33)	1 799	-	950	1 893
Dette locative long terme	1 185	9 810	-	(858)	5 208	-	(950)	14 395

- IFRIC 23, Positions fiscales incertaines liées à l'impôt sur le résultat

L'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2019 de l'interprétation IFRIC 23 sur la comptabilisation et l'évaluation des positions fiscales incertaines liées à l'impôt sur le résultat n'a pas eu d'impact pour le Groupe.

Enfin, le Groupe a décidé d'appliquer par anticipation les amendements à IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 « Réforme des taux d'intérêts de référence » à compter du 1^{er} janvier 2019, afin d'éviter un arrêt potentiel de la comptabilité de couverture.

2.2 Consolidation

Les filiales sont toutes les entités que le Groupe contrôle. Le contrôle du Groupe est caractérisé par les trois éléments suivants :

- pouvoir sur l'autre entité ;
- exposition, ou droits à des rendements variables de cette autre entité ;
- capacité d'utiliser son pouvoir afin d'impacter les rendements.

Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

La méthode de l'acquisition est utilisée pour comptabiliser l'acquisition de filiales par le Groupe. Le prix d'une acquisition correspond à la juste valeur des actifs remis, des instruments de capitaux propres émis et des passifs encourus ou assumés à la date de l'acquisition, y compris la juste valeur des ajustements éventuels de prix. Les compléments éventuels de prix ultérieurs au délai d'affectation de 12 mois après la date d'acquisition sont évalués à leur juste valeur à chaque date de clôture en contrepartie du compte de résultat. Les frais accessoires liés aux acquisitions sont enregistrés en charges de la période sur la ligne « Autres produits / (charges) opérationnels, nets ». L'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur de la quote-part revenant au Groupe dans les actifs nets identifiables acquis est comptabilisé en tant qu'écart d'acquisition. Lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur de la quote-part revenant au Groupe dans les actifs nets de la filiale acquise, l'écart est comptabilisé directement au compte de résultat.

Les transactions intragroupes, les soldes et les profits latents sur les opérations entre sociétés du Groupe sont éliminés. Les méthodes comptables des filiales ont été alignées sur celles du Groupe.

Le Groupe n'a pas d'intérêts minoritaires ni de participations significatives dans une entité nécessitant le traitement en mise en équivalence.

2.3 Conversion des opérations en devises

(a) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation des états financiers

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités ("la monnaie fonctionnelle"). Les états financiers consolidés sont présentés en dollars US, monnaie fonctionnelle de la Société et monnaie de présentation du Groupe.

(b) Transactions et soldes

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle en utilisant les taux de change en vigueur aux dates des transactions. Les pertes et les gains de change résultant du dénouement de ces transactions comme ceux résultant de la conversion, aux taux en vigueur

Verimatrix - États financiers consolidés – Exercice clos le 31 décembre 2019

à la date de clôture, des actifs et passifs monétaires libellés en devises, sont comptabilisés en résultat, sur la ligne “Produits / (charges) financiers, nets”.

Les pertes et gains de change relatifs aux écarts de change réalisés sur des transactions à caractère opérationnels dénouées sur l'exercice ainsi que l'impact de la réévaluation au taux de clôture des actifs et passifs d'exploitation libellés dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle des sociétés consolidées sont comptabilisés en résultat opérationnel.

Les pertes et gains de change relatifs à des opérations à caractère financier dénouées sur l'exercice ainsi que l'impact de la réévaluation en dollar US au taux de clôture de la trésorerie libellée en euros sont comptabilisés en résultat financier.

(c) Sociétés du Groupe

Les comptes de toutes les entités du Groupe, dont aucune n'exerce ses activités dans une économie hyper inflationniste, dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation sont convertis dans la monnaie de présentation, selon les modalités suivantes :

- les éléments d'actif et de passif sont convertis aux cours de clôture à la date de chaque bilan ;
- les produits et les charges de chaque poste du compte de résultat sont convertis aux taux de change moyens, sauf si cette moyenne n'est pas représentative de l'effet cumulé des taux en vigueur aux dates des transactions, auquel cas les produits et les charges sont convertis aux taux en vigueur aux dates des transactions ; et
- toutes les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres sur la ligne “Différences de conversion”.

2.4 Goodwill et autres immobilisations incorporelles

(a) Goodwill

Le goodwill représente l'excédent du prix d'une acquisition sur la juste valeur de la quote-part du Groupe dans les actifs nets identifiables de la filiale associée à la date d'acquisition. Le goodwill comptabilisé séparément est soumis à un test annuel de dépréciation et est comptabilisé à son coût, déduction faite du cumul des pertes de valeur. Les pertes de valeur du goodwill ne sont pas réversibles. Le résultat dégagé sur la cession d'une entité tient compte de la valeur comptable du goodwill attaché à l'entité cédée.

Les goodwill sont affectés à l'unité génératrice de trésorerie unique aux fins de réaliser le test de dépréciation.

(b) Technologies brevetées acquises

Les technologies brevetées acquises sont comptabilisées au coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés.

Les technologies brevetées acquises sont amorties au compte de résultat sur la ligne « Coût des ventes » ou « Frais de recherche et développement » selon l'existence ou non d'une activité commerciale à la date d'acquisition.

(c) Relations commerciales

Les relations commerciales ont été acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises (voir note 5). Elles sont reconnues à leur juste valeur à la date d'acquisition et sont amorties sur la ligne « Coût des ventes » ou « Frais commerciaux et de marketing » de façon linéaire en fonction du calendrier des flux de trésorerie projetés des contrats sur leur durée d'utilité estimée.

(d) Logiciels

Les coûts liés à l'acquisition de licences de logiciels sont inscrits à l'actif sur la base des coûts supportés dans le but d'acquérir et de mettre en service les logiciels concernés. Ces logiciels inscrits à l'actif incluent ceux repris dans le cadre de regroupements d'entreprises. Ces coûts sont amortis sur la durée d'utilité estimée des logiciels.

Les coûts associés au développement et à la maintenance des logiciels sont comptabilisés en charges au fur et à mesure des dépenses.

(e) Recherche et développement

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues. Les coûts correspondants aux développements de projets – conception et tests de solutions nouvelles ou améliorées - sont reconnus en actif incorporel lorsque les critères suivants sont remplis :

Le Groupe a l'intention, la capacité financière et la capacité technique de conduire le projet de développement à son terme.

- Le Groupe dispose des ressources nécessaires afin de terminer la mise au point du développement et d'utiliser ou de commercialiser le produit développé.
- Il existe une probabilité élevée que les avantages économiques futurs attribuables aux produits développés aillent au Groupe.
- Les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle pendant son développement peuvent être mesurées de façon fiable.

Les dépenses de développement qui ne respectent pas ces critères sont reconnues en charges de l'exercice.

2.5 Immobilisations corporelles

Le Groupe occupe des locaux en France, en Europe, en Asie et aux Etats-Unis dans le cadre de contrats de location simple.

Le mobilier et matériel administratif correspond aux équipements informatiques et à l'agencement des bureaux.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique diminué des amortissements. Le coût historique comprend les coûts directement attribuables à l'acquisition des actifs.

Les frais de réparations et d'entretien sont constatés en charges au cours de l'exercice au fur et à mesure des dépenses encourues.

L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire afin de ramener le coût des actifs à leurs valeurs résiduelles sur leurs durées d'utilité estimées comme suit :

Installations et agencements	5 à 15 ans
Matériels informatiques	1 à 3 ans
Matériels de laboratoire et R&D	1 à 5 ans
Mobilier et matériels administratifs	3 à 8 ans

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues et, le cas échéant, ajustées à chaque clôture.

Les pertes ou les profits sur cessions d'actifs sont déterminés en comparant les produits de cession à la valeur comptable de l'actif cédé et sont comptabilisés au compte de résultat dans la ligne "Autres produits / (charges) opérationnels, nets".

2.6 Dépréciation des actifs non courants

La norme IAS 36 définit les procédures qu'une entreprise doit appliquer pour s'assurer que la valeur nette comptable de ses actifs n'excède pas leur valeur recouvrable, c'est-à-dire le montant qui sera recouvré par leur utilisation ou leur vente. En dehors du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie qui font l'objet de tests annuels systématiques de dépréciation, la valeur recouvrable d'un actif est estimée chaque fois qu'il existe un indice montrant que cet actif a pu perdre de sa valeur.

Unité Génératrice de Trésorerie (UGT)

L'Unité Génératrice de Trésorerie (« UGT ») est le plus petit groupe identifiable d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes de celles générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Après cession de sa division Silicon IP en novembre 2019, le Groupe est désormais organisé autour d'une seule division opérationnelle, (voir note 6) et a déterminé que cette division représente une UGT pour les besoins de la réalisation des tests de dépréciation des actifs non courants.

Indices de perte de valeur

Le Groupe suit régulièrement l'évolution de ses résultats par rapport à ses prévisionnels pour l'ensemble de son activité. Il suit également les indicateurs économiques. Ces éléments constituent le cas échéant des indices de perte de valeur.

Détermination de la valeur recouvrable

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité. Au cas particulier, les actifs non courants sont testés sur la base de leur valeur d'utilité. Si la valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable, un calcul de juste valeur est réalisé afin de déterminer si une dépréciation doit être comptabilisée.

La valeur d'utilité de l'activité est fondée sur une projection des flux de trésorerie estimés actualisés tenant compte des risques spécifiques à la nature technologique de l'activité du Groupe.

Une évolution des conditions de marché ou des flux de trésorerie initialement estimés peut donc conduire à revoir et à modifier la dépréciation comptabilisée précédemment.

Perte de valeur

Une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT à laquelle il appartient excède sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées en charges dans les « Autres produits/ (charges) opérationnels, nets ».

A l'exception des goodwill, une perte de valeur comptabilisée les années précédentes peut être reprise mais uniquement s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. Cependant, la valeur comptable d'un actif augmentée d'une reprise de perte de valeur ne peut excéder la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des années précédentes.

2.7 Actifs financiers

2.7.1 Classification et évolution

Le Groupe distingue ses actifs financiers en deux catégories :

- les instruments de dettes : un actif financier qui peut être de la trésorerie, un droit contractuel de recevoir de la trésorerie ou un autre actif financier, ou un droit contractuel d'échanger des actifs ou passifs financiers avec une autre entité dans des conditions potentiellement favorables ;
- les instruments de capitaux propres : un actif financier qui est tout contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans les actifs d'une entité après déduction de tous ses passifs.

Instruments de dettes

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le Groupe classe les actifs financiers relatifs à des instruments de dettes selon les catégories suivantes :

- ceux qui sont évalués à la juste valeur en contrepartie soit des autres éléments du résultat global soit du résultat ;
- ceux qui sont évalués au coût amorti.

La classification d'un actif financier dans chaque catégorie est fonction des modalités de gestion (*business model*) définies par le Groupe et des caractéristiques de ses flux de trésorerie contractuels sur la base du modèle du « prêt basique ». Cette approche de classification s'applique à tous ces actifs financiers, hors instruments de capitaux propres, y compris ceux comprenant des dérivés incorporés. Le reclassement d'une catégorie d'actifs financiers à une autre ne sera réalisé par le Groupe que dans le cas de changement de « business model ».

Le tableau de classification des actifs financiers est présenté en note 11.

Instruments de capitaux propres

Les actifs financiers relatifs à des instruments de capitaux propres détenus (actions...) sont toujours évalués à la juste valeur par résultat, sauf ceux qui ne sont pas détenus à des fins de transaction. Dans ce dernier cas, le Groupe peut faire le choix irrévocable, lors de la comptabilisation initiale de chaque actif financier, de le comptabiliser en juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global, sans possibilité de recyclage par résultat.

Les actifs classés dans cette dernière catégorie ne feront pas l'objet de dépréciation.

2.7.2 Dépréciation

Le modèle de reconnaissance de dépréciation des actifs financiers, notamment des créances commerciales, est basé sur le modèle des pertes de crédit attendues développé par IFRS 9. Le Groupe utilise la méthode de calcul simplifiée pour les pertes de crédit attendues sur les créances commerciales. Les estimations et jugements réalisés par le Groupe pour déterminer ces pertes de crédit attendues sont basés sur l'historique de défaut connu par le Groupe, les indicateurs de marché existants ainsi que les anticipations macro-économiques disponibles à chaque fin de période.

L'effet du risque du crédit au sein du Groupe n'est pas jugé significatif.

2.8 Instruments financiers dérivés et opérations de couverture

Les instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date de conclusion du contrat de dérivé ; ils sont ensuite réévalués à leur juste valeur. La méthode de

comptabilisation du gain ou de la perte afférente dépend de la désignation du dérivé en tant qu'instrument de couverture et, le cas échéant, de la nature de l'élément couvert. Le Groupe désigne certains dérivés comme des couvertures d'un risque spécifique associé à un passif comptabilisé ou à une transaction future hautement probable (couverture de flux de trésorerie).

Dès le début de la transaction, le Groupe documente la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert, ainsi que ses objectifs en matière de gestion des risques et sa politique de couverture. Le Groupe documente également l'évaluation, tant au commencement de l'opération de couverture qu'à titre permanent, du caractère hautement efficace des dérivés utilisés pour compenser les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie des éléments couverts.

Les justes valeurs des différents instruments dérivés utilisés à des fins de couverture sont mentionnées en note 11. Les variations du poste "Couvertures de flux de trésorerie" dans les capitaux propres sont indiquées dans le tableau de variation des capitaux propres consolidés. La juste valeur d'un instrument dérivé de couverture est classée en actif ou passif non courant lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est supérieure à 12 mois, et dans les actifs ou passifs courants lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est inférieure à 12 mois. Les instruments dérivés détenus à des fins de transaction sont classés en actifs ou passifs courants.

Couverture de flux de trésorerie

La partie efficace des variations de la juste valeur d'instruments dérivés satisfaisant aux critères de couverture de flux de trésorerie et désignés comme tels est comptabilisée en "Autres éléments du résultat global". Le gain ou la perte se rapportant à la partie inefficace est comptabilisé immédiatement au compte de résultat en "Produits / (charges) financiers, nets".

Les montants cumulés dans les capitaux propres sont recyclés en résultat au cours des périodes durant lesquelles l'élément couvert affecte le résultat (par exemple lorsqu'une vente prévue faisant l'objet d'une couverture se réalise).

Lorsqu'un instrument de couverture parvient à maturité ou est vendu, ou lorsqu'une couverture ne satisfait plus aux critères de la comptabilité de couverture, le gain ou la perte cumulé inscrit en capitaux propres à cette date est maintenu en capitaux propres, puis est ultérieurement constaté en résultat.

Lorsqu'il n'est pas prévu que la transaction se réalise, le profit ou la perte cumulé qui était inscrit en capitaux propres est immédiatement transféré au compte de résultat en "Produits / (charges) financiers, nets".

Instruments dérivés ne satisfaisant pas aux critères de la comptabilité de couverture

Certains instruments dérivés ne satisfont pas aux critères de la comptabilité de couverture et sont comptabilisés comme actifs ou passifs à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de la juste valeur de ces instruments dérivés ne satisfaisant pas aux critères de la comptabilité de couverture sont immédiatement comptabilisées au compte de résultat en "Produits / (charges) financiers, nets".

Estimation de la juste valeur

Le tableau ci-dessous décompose les instruments financiers évalués à la juste valeur dans le bilan. Les évaluations à la juste valeur sont détaillées par niveau selon la hiérarchie de juste valeur suivante :

- L'instrument est coté sur un marché actif (niveau 1).
- L'évaluation fait appel à des techniques de valorisation s'appuyant sur des données observables directement (prix) ou indirectement (dérivés du prix) (niveau 2).

Verimatrix - États financiers consolidés – Exercice clos le 31 décembre 2019

- Au moins une composante significative de la juste valeur s'appuie sur des données non observables (niveau 3).

Le tableau suivant présente les actifs et passifs du Groupe évalués à leur juste valeur au 31 décembre 2019 :

Au 31 décembre 2019	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs				
Complément de prix Silicon IP (voir Note 5.2)	-	-	10 350	10 350
Dérivés de trading	-	-	-	-
Dérivés de couverture	-	89	-	89
Total actifs	-	89	10 350	10 439
Passifs				
Instruments dérivés	-	1 626	-	1 626
Dérivés de couverture	-	26	-	26
Total passifs	-	1 652	-	1 652

Le tableau suivant présente les actifs et passifs du Groupe évalués à leur juste valeur au 31 décembre 2018 :

Au 31 décembre 2018	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs				
Dérivés de trading	-	-	-	-
Dérivés de couverture	-	28	-	28
Total actifs	-	28	-	28
Passifs				
Instruments dérivés	-	790	-	790
Dérivés de couverture	-	14	-	14
Total passifs	-	804	-	804

La juste valeur des instruments financiers échangés sur les marchés actifs repose sur le cours de l'instrument à la date de clôture. Un marché est considéré comme actif si les prix sont facilement et régulièrement disponibles auprès d'une place d'échange, un opérateur, un courtier, un groupe d'industrie ou une agence de régulation ou de cotation et si ces prix représentent des transactions régulières de gré à gré. Le prix coté sur le marché pour les actifs financiers détenus par le Groupe est le cours d'achat actuel. Ces instruments sont inclus dans le niveau 1. Aucun instrument financier dérivé n'entre dans cette catégorie.

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif (par exemple, les dérivés de gré à gré) est déterminée à l'aide de techniques de valorisation. Ces techniques de valorisation privilégient l'utilisation de données de marché observables et s'appuient aussi peu que possible sur des paramètres internes au Groupe. Si les paramètres de valorisation les plus significatifs sont observables, l'instrument est inclus dans le niveau 2. Cette catégorie inclut les contrats à terme et la part optionnelle des OCEANE.

Si un ou plusieurs des paramètres de valorisation significatifs ne repose pas sur des données observables, l'instrument est inclus dans le niveau 3.

2.9 Clients et comptes rattachés

Les créances clients correspondent aux montants exigibles des clients pour les produits vendus et les services rendus dans le cadre normal de l'activité du Groupe. Elles sont classées en actif courant si l'échéance est inférieure à douze mois et en non courant en cas d'échéance à plus de douze mois.

En complément de la dépréciation reconnue suivant le modèle des pertes de crédit attendues, une provision pour dépréciation des créances clients est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction. Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite ou d'une restructuration financière du débiteur, une défaillance ou encore un défaut de paiement sont considérés comme des indicateurs de dépréciation d'une créance. La valeur comptable de l'actif est diminuée via un compte de provision et le montant de la perte est comptabilisé au compte de résultat en « Frais commerciaux et de marketing ». Lorsqu'une créance devient irrécouvrable, celle-ci est sortie de l'actif en contrepartie du compte de provision. Les recouvrements de créances précédemment sorties de l'actif sont crédités au compte de résultat sur la ligne « Frais commerciaux et de marketing ».

2.10 Trésorerie placée dans des dépôts à terme, Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique « Trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue et les autres placements à court terme très liquides ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois et avec un risque négligeable de changement de valeur.

Les découverts bancaires éventuels figurent au bilan, en « Dettes financières – Part court terme ».

2.11 Capital social

Les actions ordinaires sont classées en capitaux propres. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'actions ou d'instruments de capitaux propres nouveaux sont présentés dans les capitaux propres en déduction des produits de l'émission, nets d'impôts.

2.12 Fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés correspondent à des engagements de paiement pour des produits ou des services qui ont été contractés auprès de fournisseurs dans le cadre de l'activité normale du Groupe. Les dettes fournisseurs et comptes rattachés sont classées en passifs non courants si l'échéance est supérieure à douze mois après la date de clôture ou en passifs courants si l'échéance est inférieure.

Les dettes fournisseurs sont initialement comptabilisées à leur juste valeur et ultérieurement réévaluées à leur coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif.

2.13 Dettes financières

Les dettes financières comprennent les obligations convertibles en actions nouvelles et/ou existantes (« OCEANE »), l'emprunt obligataire souscrit par le fonds Apera Capital et les dettes locatives liées à la norme IFRS 16 (voir note 2.1.2) et, le cas échéant, les découverts bancaires classés en passifs courants.

OCEANE

Des OCEANE ont été émises par la Société en juin et septembre 2017 pour un montant total de 16,1 millions d'euros. La valeur nominale unitaire des OCEANE a été fixée sur la base d'une prime d'émission de 30% par rapport au cours de référence de l'action Verimatrix.

L'émission représente une dilution potentielle maximale de 6,56% du capital de Verimatrix au 31 décembre 2019.

Les OCEANE donnent droit à l'attribution d'actions de Verimatrix nouvelles et/ou existantes, à raison de 1,292 action pour une OCEANE. Les OCEANE pourront faire l'objet d'un remboursement anticipé au gré de la Société, sous certaines conditions.

Cette option de conversion incorporée à l'obligation doit faire l'objet d'un enregistrement séparé en normes IFRS. Les OCEANE ont été émises dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle de la Société, l'option se fera ainsi par l'échange d'un montant variable de trésorerie contre un nombre fixe d'actions. Par conséquent, cette option qualifie en normes IFRS de dérivé passif et non d'instrument de capitaux propres.

L'intégralité des OCEANE est enregistrée en dettes au passif du bilan :

- Une composante « instrument dérivé passif » évaluée à la juste valeur par résultat (produit ou charge financier).
- Une composante dette financière dont les variations de change (calculées au cours spot) sont enregistrées en résultat financier. La juste valeur de cette composante est déterminée par différence entre la juste valeur de l'option et le prix d'émission des OCEANE, soit 13 700 milliers de dollars en date d'émission brut de frais d'émission. Cette composante dette est enregistrée selon les dispositions d'IAS 39, au coût amorti, avec calcul d'un taux d'intérêt effectif (TIE).

La valeur au bilan de la composante dette est ainsi progressivement augmentée afin de reconstituer à l'échéance sa valeur de remboursement.

Emprunt obligataire souscrit par le fonds Apera Capital

L'emprunt obligataire souscrit par le fonds Apera Capital le 22 janvier 2019 dans le cadre de l'acquisition de Verimatrix, Inc s'élève à 54 000 milliers de dollars et a été remboursé par anticipation à hauteur de 10 000 milliers de dollars le 17 décembre 2019 suite à la cession de la division Silicon IP. Une quote-part de frais d'émission proportionnelle au montant remboursé a été comptabilisée immédiatement en résultat financier pour un montant de 433 milliers de dollars.

Les intérêts de la dette Apera Capital sont variables en fonction du Libor plus une marge dépendant d'un ratio de levier d'endettement.

2.14 Impôt courant et impôt différé

La charge d'impôt pour la période comprend l'impôt courant de l'exercice ainsi que les impôts différés.

L'impôt est reconnu au compte de résultat, excepté la part liée aux éléments comptabilisés en autres éléments du résultat global ou directement en contrepartie des capitaux propres. Dans ce cas, l'impôt est également respectivement comptabilisé dans les autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres.

La charge d'impôt est calculée sur la base des lois fiscales adoptées ou quasi-adoptées à la date de clôture dans les pays où les filiales du Groupe opèrent et génèrent des revenus imposables. La direction du Groupe évalue périodiquement les positions prises dans ses déclarations aux administrations fiscales afin d'identifier les situations dans lesquelles les textes applicables sont sujets à interprétation. Elle enregistre le cas échéant des provisions sur la base des montants de redressement attendus de la part des autorités fiscales.

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable, pour l'ensemble des différences temporelles entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés. Toutefois, aucun impôt différé n'est comptabilisé s'il naît de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif lié à une transaction, autre qu'un regroupement d'entreprises, qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le résultat fiscal. Les impôts différés sont déterminés sur la base des taux d'impôt et des réglementations fiscales qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

Les actifs d'impôts différés ne sont constatés que dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible, qui permettra d'imputer les différences temporaires.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles et que les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale ou sur l'entité imposable ou sur les différentes entités imposables s'il y a une intention de régler les soldes sur une base nette.

2.15 Crédit d'impôt recherche et autres subventions publiques

Les crédits d'impôt recherche sont octroyés par différentes administrations pour inciter les sociétés à réaliser des activités de recherche scientifique et technique. Ces crédits d'impôt recherche sont comptabilisés en diminution des « Frais de recherche et développement » au compte de résultat lorsque (i) le Groupe peut les encaisser indépendamment des impôts payés ou à payer, (ii) les frais correspondants aux programmes éligibles ont été encourus, et (iii) une documentation probante est disponible.

Ces crédits d'impôt sont comptabilisés au bilan en « Autres actifs » courants ou non courants en fonction des échéances des encaissements attendus.

Par ailleurs, des subventions sont accordées aux sociétés réalisant des activités de recherches scientifiques et techniques. Ces subventions sont en général soumises à des conditions de performance sur des durées longues. Le Groupe enregistre ces subventions dans le compte de résultat en diminution des « Frais de recherche et développement » (i) au rythme du programme de recherche et développement correspondant et (ii) lorsque la confirmation de l'octroi de la subvention a été obtenue.

2.16 Avantages du personnel

Engagements de retraite

Le Groupe dispose essentiellement de régimes à cotisations définies. Un régime à cotisations définies est un régime de retraite en vertu duquel le Groupe verse des cotisations fixes à une entité indépendante. Dans ce cas, le Groupe n'est tenu par aucune obligation légale ou implicite le contraignant à verser des cotisations supplémentaires dans l'hypothèse où les actifs ne suffiraient pas à payer, à l'ensemble des membres du personnel, les prestations dues au titre des services rendus durant l'exercice en cours et les exercices précédents. Les régimes de retraite qui ne sont pas des régimes à cotisations définies sont des régimes à prestations définies. Tel est le cas, par exemple, d'un régime qui définit le montant de la prestation ou d'une indemnité de retraite qui sera perçue par un salarié lors de sa retraite, en fonction, en général, d'un ou de plusieurs facteurs, tels que l'âge, l'ancienneté et le salaire, tel qu'il existe en France.

Le passif inscrit au bilan au titre des régimes de retraite à prestations définies correspond à la valeur actualisée de l'obligation liée aux régimes à prestations définies à la clôture. L'obligation au titre des

régimes à prestations définies est calculée chaque année selon la méthode des unités de crédit projetées. La valeur actualisée est déterminée en actualisant les décaissements de trésorerie futurs estimés sur la base d'un taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de première catégorie, libellées dans la monnaie de paiement de la prestation et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation de retraite concernée.

Les gains et pertes actuariels découlant d'ajustements liés à l'expérience et de modifications des hypothèses actuarielles sont comptabilisés directement en capitaux propres en « Profits / (pertes) actuariels sur engagements de retraite ».

S'agissant des régimes à cotisations définies, le Groupe verse des cotisations à des régimes d'assurance retraite publics ou privés sur une base obligatoire. Une fois les cotisations versées, le Groupe n'est tenu par aucun autre engagement de paiement. Les cotisations sont comptabilisées dans les charges liées aux avantages du personnel lorsqu'elles sont exigibles. Les cotisations payées d'avance sont comptabilisées à l'actif dans la mesure où ce paiement d'avance donne lieu à une diminution des paiements futurs ou à un remboursement en trésorerie.

Le Groupe n'accorde pas d'autres avantages ou droits à ses employés lors de leur départ en retraite.

2.17 Paiements fondés sur des actions

Le Groupe a mis en place un certain nombre de plans de rémunération basés sur des actions, pour lesquels le Groupe reçoit en contrepartie des services de la part de ses employés. La juste valeur des services rendus par les salariés en échange de l'octroi d'options est comptabilisée en charges. Le montant total à comptabiliser en charges correspond à la juste valeur des instruments octroyés :

- y compris toute condition de performance du marché (par exemple l'augmentation du prix de l'action) et conditions autres que celles liées à la période d'acquisition des droits (par exemple, l'obligation pour les employés d'épargner) ;
- à l'exclusion de l'impact de toutes conditions d'acquisition des droits liées à un service ou à des performances autres que celles du marché (par exemple, la rentabilité, les objectifs de croissance des ventes et la présence d'un employé de l'entité sur une période de temps spécifié). Les conditions d'acquisition des droits qui ne sont pas des conditions de marché ou qui sont des conditions de services sont intégrées aux hypothèses sur le nombre d'options susceptibles de devenir exerçables.

La dépense totale est reconnue sur la période durant laquelle toutes les conditions d'acquisition des droits spécifiés doivent être satisfaites. À la fin de chaque exercice, l'entité réexamine le nombre d'instruments susceptibles d'être acquis. Le cas échéant, elle comptabilise au compte de résultat l'impact de la révision de ses estimations en contrepartie d'un ajustement correspondant dans les capitaux propres (« Paiement fondé sur des actions »). Lorsque les options sont exercées, la Société émet des actions nouvelles. Les sommes perçues lorsque les options sont exercées, sont créditées aux postes « Capital social » (valeur nominale) et « Prime d'émission », nettes des coûts de transaction directement attribuables.

2.18 Provisions

Les provisions pour actions en justice sont comptabilisées lorsque le Groupe est tenu par une obligation légale ou implicite découlant d'événements passés, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et que le montant de la provision peut être estimé de manière fiable. Le montant comptabilisé correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation, actualisée à la date de clôture.

2.19 Reconnaissance du revenu

Le Groupe commercialise des logiciels, des éléments de propriété intellectuelle et des services.

(a) Reconnaissance du revenu

Vente de licences d'utilisation de logiciels sans développements spécifiques

Le Groupe commercialise des licences « statiques » (correspondant à un droit d'utiliser la technologie telle qu'elle existe à la date à laquelle la licence est attribuée) que ses clients intègrent directement dans la conception de leurs produits, plateformes semi-conducteurs et/ou logiciels. Lorsque les licences sont vendues sans développements spécifiques, le chiffre d'affaires est constaté lors de la cession du droit d'utilisation de la licence.

Vente de services hébergés par abonnement (SaaS)

Les solutions hébergées dans le Cloud proposées aux clients représentent le droit d'accès aux logiciels en tant que service (SaaS) pour lequel le chiffre d'affaires est reconnu linéairement sur la durée du contrat d'abonnement.

Redevances

Les redevances correspondent aux revenus provenant de technologies licenciées à certains clients du Groupe. Les redevances peuvent être fixes et/ou variables.

Les redevances fixes sont reconnues lorsque l'obligation de performance est réalisée lors du transfert du contrôle qui intervient lors de la mise à disposition du droit d'utilisation au client. Conformément à la norme, pour ce qui est des redevances variables fonction des ventes réalisées par les clients, le revenu est comptabilisé lorsque la vente a été réalisée par le client. Lors de chaque clôture, la Société estime les volumes de ces ventes, sans attendre la réception des confirmations périodiques des clients. S'agissant des redevances variables en fonction des ventes des clients, le Groupe estime les redevances à recevoir sur la base (i) de l'historique des rapports de redevances reçus lors des trimestres précédents et (ii) des informations détenues par la direction commerciale.

Prestations de maintenance

En règle générale, la vente de licences d'utilisation de logiciels est accompagnée d'un contrat de maintenance incluant une prestation de support technique. Les revenus correspondant aux activités de maintenance sont reconnus linéairement sur la période couverte par les prestations, dans la mesure où les prestations sont rendues de façon continue. Lorsque la prestation de maintenance est vendue avec la licence, la portion du prix du contrat qui revient à la partie maintenance est déterminée en tenant compte à la fois des prix observables sur les renouvellements de maintenance et des prix habituellement pratiqués sur le marché.

Vente de licences d'utilisation de logiciels avec développements spécifiques (moins de 2,5% du chiffre d'affaires)

Le Groupe analyse chacun des contrats concernés pour déterminer s'il y a une seule obligation de performance (vente d'un logiciel personnalisé pour répondre spécifiquement aux demandes et besoins du client) ou deux obligations séparées (vente d'un logiciel standard et réalisation de prestations simples d'assistance). Le revenu est reconnu à l'avancement lorsque certains critères sont remplis dont le fait que le Groupe réalise un développement spécifique pour un client donné et qu'il bénéficie à tout moment du contrat d'un droit à paiement pour les prestations réalisées à date. Le pourcentage d'avancement jusqu'à l'achèvement est fonction des coûts réels engagés comparés au coût total estimé du projet. Les

pertes sur contrats sont reconnues dans la période où elles deviennent probables et dans la mesure où elles peuvent être estimées de manière fiable. Si les critères de reconnaissance à l'avancement ne sont pas remplis, le chiffre d'affaires est reconnu lors du transfert du contrôle qui a lieu à la date d'acceptation par le client du logiciel personnalisé.

(a) Recouvrabilité

Dans le cadre du processus de reconnaissance du revenu, le Groupe détermine si les créances commerciales sont recouvrables de manière probable sur la base de plusieurs facteurs, et notamment s'il y a eu une détérioration de la qualité du crédit des clients qui pourrait engendrer une impossibilité de revente de ces créances.

(b) Produits constatés d'avance et factures à établir

Les produits constatés d'avance comprennent les montants facturés selon des termes contractuels mais dont le revenu n'a pas été reconnu sur la période. Les factures à établir correspondent à des prestations rendues pour lesquelles la facturation selon les termes contractuels n'a pas encore été effectuée mais est hautement probable.

(c) Coûts des contrats

La Société a retenu la mesure de simplification proposée par la norme IFRS 15 et constate les coûts d'obtention des contrats en charge immédiatement lorsqu'ils sont encourus dans la mesure où leur durée d'amortissement aurait été inférieure à 12 mois, ce qui est généralement le cas. Aux 31 décembre 2019 et 2018, il n'y avait pas de coûts capitalisés à l'actif du bilan.

2.20 Coûts des ventes

Le coût des ventes est principalement composé de redevances de technologie payées à des tiers, des coûts de revient des services vendus, des commissions d'agent relatives à la commercialisation des brevets de la Société, et, marginalement, d'autres coûts directs attribuables.

2.21 Résultat par action

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat de l'exercice revenant aux actionnaires du Groupe par le nombre moyen d'actions ordinaires émises. Le résultat par action dilué est quant à lui obtenu en divisant le résultat de l'exercice revenant aux actionnaires du Groupe par le nombre moyen d'actions ordinaires émises, ajusté des effets des actions ordinaires ayant un effet potentiellement dilutif.

Les instruments de dilution sont pris en compte si et seulement si leur effet de dilution diminue le bénéfice par action ou augmente la perte par action.

Une réconciliation entre la moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires sur la période et la moyenne pondérée du nombre d'actions sur la période ajusté des effets des actions ayant un effet potentiellement dilutif est présenté en note 30.

2.22 Contrats de location

La majorité des contrats de location conclus par le Groupe concerne des immeubles de bureaux pour lesquels le Groupe est « preneur ». Le Groupe n'a pas identifié au sein des contrats de services et d'approvisionnement d'éventuels contrats de location incorporés.

Comme mentionné en note 2.1.2, le Groupe a appliqué la nouvelle norme IFRS 16 à compter du 1^{er} janvier 2019 en utilisant la méthode rétrospective simplifiée, sans retraiter les comptes 2018 qui

Verimatrix - États financiers consolidés – Exercice clos le 31 décembre 2019

continuent à être présentés selon les dispositions d'IAS 17. Les principes comptables pour les deux exercices sont décrits ci-après.

Au titre de l'exercice 2018, selon IAS 17

Les contrats de location en vertu desquels une partie importante des risques et des avantages inhérents à la propriété est conservée par le bailleur sont classés en contrats de location simple. Les paiements au titre des contrats de location simple (nets des avantages obtenus du bailleur) sont comptabilisés en charges au compte de résultat de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

Les contrats de location en vertu desquels le Groupe assume une partie importante des risques et des avantages inhérents à la propriété sont classés en contrat de location financement. Les locations financement sont activées à la date de début du contrat pour le montant le plus bas entre la juste valeur du bien en location et la valeur actualisée des paiements minimum contractuels.

A compter de l'exercice 2019, en application d'IFRS 16

Avec l'entrée en vigueur d'IFRS 16 à compter du 1^{er} janvier 2019, les contrats de location dont le Groupe est le preneur entraînent la constatation :

- d'actifs représentatifs de droits d'usage des actifs loués pendant la durée du contrat, présentés au sein des « Immobilisations corporelles » ;
- de dettes au titre de l'obligation de paiement des loyers, présentées au sein des « Dettes financières » court terme ou long terme selon l'échéance de paiement des loyers.

Au début du contrat, la dette au titre des loyers futurs est actualisée à l'aide du taux marginal d'emprunt correspondant à un taux sans risque ajusté d'une marge représentative du risque spécifique à chaque entité du Groupe. Il s'applique à la date de début de contrat et est révisé en cas de changement portant sur la durée du contrat de location. Les paiements des loyers intervenant de façon étalée sur la durée du contrat, la Société applique un taux d'actualisation basé sur la durée de ces paiements.

La durée de location des contrats immobiliers correspond à la période non résiliable, complétée le cas échéant des options de renouvellement (ou de résiliation) dont l'exercice par la Société est jugé raisonnablement certain (ou non). La plupart des contrats significatifs sont de type 3/6/9, sur lesquels la durée retenue par la Société prend en compte les options de renouvellement, qui ont été jugés probables.

Les paiements pris en compte dans l'évaluation de la dette au titre des loyers futurs excluent les composantes non locatives et comprennent les sommes fixes que le Groupe s'attend à payer au bailleur sur la durée probable du contrat (limitées à la période pour laquelle le Groupe dispose de droits unilatéraux à prolonger le contrat sans l'accord du bailleur).

Après le début du contrat de location, la dette au titre des loyers futurs est diminuée du montant des paiements effectués au titre des loyers et augmentée des intérêts. La dette est réévaluée, le cas échéant, pour refléter une nouvelle appréciation ou une modification des loyers futurs.

Après le début du contrat, le droit d'utilisation, initialement évalué à son coût, est amorti linéairement sur la durée du contrat de location et fait l'objet, le cas échéant, d'un test de perte de valeur en application de la norme IAS 36.

La Société constate des impôts différés au titre du droit d'utilisation et de la dette locative.

Exceptions prévues par la norme : le Groupe a choisi de ne pas comptabiliser les actifs liés au droit d'utilisation et les dettes locatives pour les contrats à court terme dont le bail a une durée inférieure ou égale à 12 mois et les locations d'actifs de faible valeur (inférieurs à 5 000 dollars US). Les paiements

au titre de ces contrats non reconnus au bilan sont comptabilisés en charges opérationnelles de façon linéaire sur la durée du contrat.

Pour mémoire, les agencements sont amortis sur leur durée de vie économique limitée à la durée du contrat de location déterminée selon IFRS 16.

3. Gestion du risque financier

3.1 Facteurs de risques financiers

La politique de gestion des risques du Groupe se concentre sur le caractère imprévisible des marchés financiers, et cherche à en minimiser les effets potentiellement négatifs sur sa performance financière.

(a) Risque de change

Comme indiqué dans la note 2.1.1, la monnaie de présentation du Groupe est le dollar US. Le dollar US est la monnaie fonctionnelle de Verimatrix, ainsi que la devise dans laquelle est libellée la majorité des transactions du Groupe. Cependant, le Groupe exerce ses activités à l'international et est donc sujet au risque de change et notamment à la parité dollar US / euro.

Le tableau ci-dessous présente le compte de résultat en dollars US tel qu'il ressort du compte de résultat consolidé établi suivant les normes IFRS, ainsi que ce même compte de résultat en dollars US en supposant un taux de conversion dollar / euro moyen de 1,0076 dollar US / euro au lieu du taux effectif moyen de 2019 qui était de 1,1196 dollar US / euro (une hypothèse où le dollar s'est apprécié de 10% par rapport à l'euro).

En milliers de dollars	au taux moyen 2019	au taux moyen 2019 -10%*	Variance relative au taux de change
Chiffre d'affaires	98 159	98 044	(115)
Marge brute	78 573	78 691	118
Frais de recherche et développement	(23 763)	(22 763)	1 000
Frais commerciaux et de marketing	(24 603)	(24 666)	(63)
Frais généraux et administratifs	(13 554)	(13 000)	554
Autres produits / (charges) opérationnels, nets	(13 643)	(13 266)	377
Résultat opérationnel	3 010	4 996	1 986

L'impact d'un renforcement du dollar de 10% par rapport à l'euro aurait conduit à améliorer le résultat opérationnel de 1 986 milliers de dollar US. En effet, si plus de 90% du chiffre d'affaires est réalisé en dollar US, des frais de recherche et développement, des frais commerciaux et de marketing et des frais généraux et administratifs sont libellés en euros, ces activités étant en partie réalisées dans des pays de la zone euro.

Inversement, l'impact d'une baisse du dollar de 10% par rapport à l'euro aurait conduit à dégrader le résultat opérationnel de 1 986 milliers de dollars US.

L'exposition du bilan du Groupe au risque de change est considérée comme non matérielle, à l'exception de l'emprunt obligataire convertible émis en euros. L'impact d'une baisse du dollar de 10% par rapport à l'euro aurait conduit à reconnaître une perte de change de 1 494 milliers de dollars US.

(b) Risque de crédit

Le risque de crédit est géré à l'échelle du Groupe. Le risque de crédit provient de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des instruments financiers dérivés et des dépôts auprès des banques et des

institutions financières, ainsi que des expositions liées au crédit clients, notamment les créances non réglées et les transactions engagées.

(c) Risque de liquidité

Les prévisions de trésorerie sont réalisées par le département financier de la Société. Sur la base de ces prévisions régulièrement mises à jour, la direction du Groupe suit ses besoins de trésorerie afin de s'assurer que la trésorerie à disposition permet de couvrir les besoins opérationnels.

Ces prévisions prennent en compte les plans de financement du Groupe. Selon les conditions de marché, le surplus de trésorerie du Groupe est placé sur des comptes courants rémunérés, des dépôts à terme ou des valeurs mobilières de placement en choisissant des instruments à maturité appropriée ou présentant une liquidité suffisante afin d'assurer la flexibilité déterminée dans les prévisionnels mentionnés ci-dessus.

(d) Risque sur obligations

L'option de conversion des obligations convertibles en action (OCEANE) a été analysée, du point de vue comptable, comme un dérivé passif dont la juste valeur varie par résultat en fonction, notamment, du cours de bourse de la Société.

3.2 Gestion du risque sur le capital

Dans le cadre de la gestion de son capital, le Groupe a pour objectif de préserver sa continuité d'exploitation et d'utiliser sa trésorerie d'exploitation pour financer son développement à court et moyen terme.

Le Groupe n'envisage pas de distribuer de dividendes à ses actionnaires dans un avenir proche.

4. Estimations et jugements comptables déterminants

Les estimations et les jugements, qui sont continuellement mis à jour, sont fondés sur les informations historiques et sur d'autres facteurs, notamment les anticipations d'événements futurs jugés raisonnables au vu des circonstances.

Le Groupe procède à des estimations et retient des hypothèses concernant le futur. Les estimations comptables qui en découlent sont, par définition, rarement équivalentes aux résultats effectifs se révélant ultérieurement. Les estimations et les hypothèses risquant de façon importante d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de la période suivante sont analysées ci-après.

(a) Reconnaissance du revenu

Le Groupe tire principalement ses revenus de licences et de redevances. La date de reconnaissance du revenu et son montant dépendent des termes spécifiques des dispositions prises avec les clients et de la nature des livrables et obligations. S'agissant des redevances variables fonction des ventes des clients, le Groupe estime les redevances à recevoir sur la base (i) de l'historique des rapports de redevances reçus lors des trimestres précédents et (ii) des informations détenues par la direction commerciale (voir note 2.20).

(b) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont relatives à l'acquisition ou à des investissements dans les technologies brevetées, à la reconnaissance des redevances de licences de propriété intellectuelle et à la reconnaissance de relations commerciales. A la date d'acquisition, ces actifs sont reconnus pour leur

juste valeur ce qui requiert certains jugements et estimations que la direction du Groupe a jugé raisonnables. De manière régulière, le Groupe réévalue la juste valeur de ces immobilisations incorporelles pouvant conduire à constater une provision pour dépréciation ou un amortissement accéléré.

(c) Dépréciations des actifs non courants et des goodwill

Comme mentionné en note 2.7, les actifs non courants sont testés sur la base de leur valeur d'utilité.

Le goodwill fait l'objet de tests de perte de valeur dès lors qu'un indicateur de perte de valeur est identifié, et au minimum une fois par an. Pour les tests de dépréciation, le Groupe utilise des projections de flux de trésorerie qui prennent en compte les conditions de marché et le profil de croissance et de rentabilité des produits du Groupe.

La valeur recouvrable a été calculée à partir de la valeur d'utilité, en utilisant les prévisions de flux de trésorerie qui se fondent sur le plan d'affaires sur une période de trois ans. Les hypothèses clés utilisées afin de déterminer la valeur d'utilité des actifs testés sont basées sur les objectifs de croissance de chiffre d'affaires et de marge opérationnelle définis par la direction du Groupe. Le taux d'actualisation appliqué à ces prévisions est de 10% en 2019 (10% en 2018). Les flux de trésorerie au-delà de trois ans ont été extrapolés en utilisant un taux de croissance de 1,9% (1,9% en 2018). Au 31 décembre 2019, sur la base ces hypothèses, le Groupe a conclu que la valeur recouvrable excédait la valeur comptable.

L'analyse de sensibilité à une variation du taux d'actualisation ou à l'évolution du taux de croissance à l'infini n'a pas fait apparaître de scénario probable dans lequel la valeur recouvrable des actifs testés deviendrait inférieure à sa valeur comptable. En effet, les résultats des tests de dépréciation montrent qu'une augmentation de 100 points de base du taux d'actualisation ou une diminution de 100 points de base du taux de croissance à l'infini ne conduiraient pas à une dépréciation des actifs testés. Le Groupe a également procédé à des analyses de sensibilité sur les hypothèses opérationnelles en projetant une baisse de 20% du chiffre d'affaires afin de déterminer si une diminution du chiffre d'affaires sur la durée du plan conduirait à la comptabilisation d'une dépréciation dans les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2019. Ces analyses n'ont pas fait apparaître de risque de dépréciation.

(d) Paiements fondés sur des actions

Le Groupe attribue des options permettant d'acquérir des actions de la Société et d'autres instruments sur capitaux aux membres de la direction du Groupe, à certains employés et à des tiers. La détermination de la juste valeur des paiements fondés sur des actions est basée sur un modèle de valorisation d'options (Monte Carlo ou Black & Scholes) qui prend en compte des hypothèses sur des variables complexes et subjectives. Ces variables incluent notamment la juste valeur des titres de la Société, la volatilité attendue du cours de l'action sur la durée de vie de l'instrument ainsi que le comportement actuel et futur des détenteurs de ces instruments. Il existe une part importante de subjectivité découlant de l'utilisation d'un modèle de valorisation d'options dans la détermination de la juste valeur des paiements fondés sur des actions conformément à la norme IFRS 2.

(e) Juste valeur des dérivés et autres instruments financiers, y compris les compléments de prix

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas échangés sur un marché actif, tels que les obligations convertibles en actions et les dérivés de gré à gré, est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation. Le Groupe utilise son jugement afin de sélectionner les méthodes appropriées et définit des hypothèses principalement fondées sur des conditions de marché existantes à chaque clôture.

(f) Comptabilisation de l'impôt sur les sociétés

Le Groupe est assujéti à l'impôt sur les bénéfices en France et à l'étranger dans le cadre de ses activités internationales. Les lois fiscales sont souvent complexes et sujettes à différentes interprétations par le contribuable et l'autorité fiscale compétente. Le Groupe doit effectuer des jugements et interprétations sur l'application de ces lois lors de la détermination des provisions pour impôt à payer.

Les actifs d'impôts différés correspondant principalement aux déficits reportables ne sont constatés que dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible. Le Groupe doit faire appel à son jugement pour déterminer la probabilité de l'existence d'un bénéfice futur imposable. Cette analyse s'applique juridiction par juridiction, la règle généralement appliquée consistant, en tout état de cause, à ne reconnaître les actifs d'impôts différés correspondant à des déficits reportables que lorsqu'une entité a un historique de profits taxables suffisant. En application de ce principe au 31 décembre 2019 aucun actif d'impôt différé n'a été reconnu au titre des déficits reportables en France.

La charge d'impôt sur le résultat inclut toutes les taxes locales et étrangères basées sur le revenu taxable. Par conséquent, sont incluses également les retenues à la source que le Groupe peut être amené à payer sur les revenus de redevances ou assimilés générés à l'étranger.

5. Regroupement d'entreprises et transferts d'activité

5.1 Acquisition de la société Verimatrix, Inc

Le 28 février 2019, la Société a acquis 100% des actions de la société Verimatrix, Inc. contre un versement un numéraire d'un montant de 147,9 millions de dollars.

	En milliers de dollars
Trésorerie versée	147 901
Trésorerie acquise	18 779
Flux nets de trésorerie liés à l'acquisition de Verimatrix	129 122

Le montant versé inclut 9,4 millions de dollars mis sous séquestre qui a pour objet de garantir (i) les ajustements post-closing liés au niveau de besoin en fonds de roulement, de dette nette et de trésorerie à la date d'acquisition et (ii) un ajustement de prix lié à l'EBITDA de l'exercice 2018 dont le montant définitif n'a pas encore fait l'objet d'un accord entre les parties à la date d'arrêté des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019 (voir note 19).

	En milliers de dollars
Trésorerie versée au vendeur	147 901
Compte sequestre	(9 400)
Estimation des ajustements de prix	2 489
Meilleure estimation du prix d'acquisition	140 990

Verimatrix - États financiers consolidés – Exercice clos le 31 décembre 2019

L'ajustement de prix n'est pas encore définitif. En effet, conformément au contrat il est estimé et sujet à la revue des actionnaires cédants, qui est en cours à la date d'approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019. La comptabilité d'acquisition est présentée ci-dessous :

	Juste valeur des actifs et des passifs identifiables à la date de transaction
Immobilisations incorporelles (1)	21 643
Immobilisations corporelles	12 390
Autres actifs	21 903
Trésorerie et équivalent de trésorerie	18 779
Impôts différés	(1 760)
Autres passifs	(12 737)
Dettes financières	(7 092)
Produits constatés d'avance	(13 321)
Actif net acquis (ii)	39 805
Goodwill (i) - (ii)	101 185

(1) Ce montant correspond principalement aux relations commerciales et à la technologie et propriété intellectuelle. L'évaluation de la technologie acquise a été réalisée sur la base d'un plan d'affaires à horizon 2023. Ce plan d'affaire est la résultante des estimations et des jugements apportés par la direction de la Société. La méthode de valorisation utilisée est celle des flux de trésorerie futurs attendus des technologies existantes sur la base d'une dégressivité des ventes au cours de la durée d'utilité telle que la majeure partie des flux est réalisée au cours des 5 premières années et d'un taux d'actualisation de 11%. Sur ces bases, la technologie acquise est estimée à 11 070 milliers de dollars et est amortie linéairement sur 5 ans. L'amortissement au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élève à 1 845 milliers de dollars comptabilisé à parts égales (923 milliers de dollars) en coût des ventes et en frais de recherche et développement. La relation commerciale a été évaluée en utilisant la méthode des surprofits basée sur les futures ventes attendues avec les clients récurrents existants, en prenant en compte un taux d'attrition qui augmente chaque année tel que la majeure partie des flux est réalisée au cours des 4 premières années et un taux d'actualisation de 11%. Sur ces bases, la relation commerciale s'élève à 10 073 milliers de dollars et est amortie linéairement sur 4 ans. L'amortissement au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élève à 2 120 milliers de dollars et est comptabilisé en coûts des ventes pour 530 milliers de dollars et en frais commerciaux et marketing pour 1 590 milliers de dollars.

Au 31 décembre 2019, la contribution de Verimatrix Inc., depuis son acquisition (soit une période de 10 mois) au chiffre d'affaires du Groupe s'élève à 76 847 milliers de dollars. La contribution en termes de résultat net est un profit de 2 370 milliers de dollars, non représentatif de la performance opérationnelle de la société acquise car incluant des coûts de restructuration liés à la mise en œuvre du plan de synergies (voir note 25).

Si l'acquisition de Verimatrix, Inc. avait eu lieu le 1^{er} janvier 2019, la contribution de Verimatrix, Inc. au chiffre d'affaires du Groupe au 31 décembre 2019 aurait été de 83 943 milliers de dollars.

5.2 Cession de la division Silicon IP

Comme indiqué en note 1, la Société a cédé le 6 décembre 2019 sa division Silicon IP à la société Rambus Inc. (NASDAQ : RMBS) pour un prix de 65 millions de dollars y compris un complément de prix. A cette même date, la Société a perçu un montant de 45 millions de dollars et pourrait percevoir un montant complémentaire allant jusqu'à 20 millions de dollars, sous réserve de la réalisation de certains objectifs de chiffre d'affaires de la division cédée pour l'année 2020. A la date d'établissement

Verimatrix - États financiers consolidés – Exercice clos le 31 décembre 2019

des comptes consolidés, la juste valeur de ce complément de prix selon les normes IFRS est estimée à 10 350 milliers de dollars.

La plus-value de cession a été présentée sur la ligne « Résultat net des activités non poursuivies » dans le compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019. Elle est composée des éléments suivants :

	En milliers de dollars
Prix de cession – Part fixe	45 000
Prix de cession – Part variable (juste valeur)	10 350
Coûts de cession	(1 028)
Actifs nets cédés	(21 580)
Résultat de cession de la division Silicon IP	32 742

La part fixe du prix de cession a été encaissée à la date de réalisation de la transaction.

La juste valeur du complément de prix a été déterminée en fonction de la moyenne pondérée de la probabilité de différents scénarios. Ce complément de prix sera encaissé après la clôture de l'exercice à clore le 31 décembre 2020, et après accord entre les parties. Il est inscrit sur la ligne « Autres actifs non courants » du bilan au 31 décembre 2019.

Les actifs et passifs cédés sont les suivants :

	En milliers de dollars
Goodwill	15 376
Immobilisation incorporelles	2 067
Immobilisations corporelles	1 237
Autres actifs non courants	7 225
Provisions pour passifs - non courant	(2 000)
Dettes locatives	(891)
Engagement de retraite	(8)
Produits constatés d'avance	(1 426)
Actif Net	21 580

La quote-part de l'écart d'acquisition affectée à la division Silicon IP cédée a été déterminée par rapport à la taille et la rentabilité de cette activité sur les opérations du groupe antérieurement à l'acquisition de Verimatrix, Inc., la nouvelle activité acquise n'ayant pas vocation à générer de synergie avec la division Silicon IP.

6. Informations sectorielles

Le Groupe n'opère que sur un seul secteur d'activité qui regroupe l'offre du Groupe en matière de sécurité logicielle des contenus et des applications mobiles ; l'offre de logiciels embarqués de protection des contenus d'Inside Secure ayant été complétée en 2019 par les solutions logicielles d'accès conditionnel de Verimatrix, Inc., disponibles sous forme de licences ou de services hébergés (SaaS).

Verimatrix - États financiers consolidés – Exercice clos le 31 décembre 2019

En milliers de dollars Exercice clos le 31 décembre 2019	Activité selon le reporting de gestion (*)	Non alloué (**)	Total
Chiffre d'affaires ajusté	95 808	3 870	99 678
Marge brute ajustée	79 428	2 112	81 540
Résultat opérationnel ajusté	21 746	2 119	23 865
EBITDA	24 791	2 695	27 486

En milliers de dollars Exercice clos le 31 décembre 2018	Activité selon le reporting de gestion (*)	Non alloué (**)	Total
Chiffre d'affaires ajusté	16 318	1 806	18 124
Marge brute ajustée	16 084	771	16 855
Résultat opérationnel ajusté	(3 714)	696	(3 018)
EBITDA	(3 460)	1 272	(2 188)

(*) *Activité stratégique de protection des contenus et des applications*

(**) *La part non-allouée correspond au programme de licence des brevets NFC historiques de la Société, générant des revenus de licence non récurrents (voir note 7).*

Les informations financières présentées dans les rapports internes fournis au comité exécutif du Groupe chargé de l'élaboration des décisions stratégiques et communiquées au conseil d'administration incluent des mesures ajustées : chiffre d'affaires ajusté, marge brute ajustée, résultat opérationnel ajusté et EBITDA. Ces indicateurs ne sont pas des agrégats définis par les normes IFRS et ne constituent pas des éléments de mesure comptable de la performance financière de la Société. Ils doivent être considérés comme une information complémentaire, non substituable à toute autre mesure de performance opérationnelle et financière à caractère strictement comptable. La Société suit ces indicateurs car elle estime qu'ils sont des mesures pertinentes de sa rentabilité opérationnelle courante et de la génération de ses flux de trésorerie opérationnels. Bien que généralement utilisés par les sociétés du même secteur dans le monde, ces indicateurs peuvent ne pas être strictement comparables à ceux d'autres sociétés qui pourraient avoir été définis ou calculés de manière différente des indicateurs présentés pourtant sous la même dénomination.

Le chiffre d'affaires ajusté est défini comme le chiffre d'affaires avant les ajustements non récurrents du chiffre d'affaires liés aux acquisitions.

La marge brute ajustée est définie comme la marge brute avant (i) les ajustements non récurrents du chiffre d'affaires liés aux acquisitions, (ii) l'amortissement des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises, (iii) les éventuelles dépréciations des écarts d'acquisition, (iv) la charge comptable liée aux paiements fondés sur les actions et (v) les coûts non récurrents liés aux restructurations et aux acquisitions et cessions conduites par la Société.

Le résultat opérationnel ajusté est défini comme le résultat opérationnel avant (i) les ajustements non récurrents du chiffre d'affaires liés aux acquisitions, (ii) l'amortissement des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises, (iii) les éventuelles dépréciations des écarts d'acquisition, (iv) la charge comptable liée aux paiements fondés sur les actions et (v) les coûts non récurrents liés aux restructurations et aux acquisitions et cessions conduites par la Société.

L'EBITDA est défini comme le résultat opérationnel ajusté avant les amortissements et dépréciations non liés aux regroupements d'entreprises.

Verimatrix - États financiers consolidés – Exercice clos le 31 décembre 2019

La réconciliation de ces indicateurs avec les états financiers consolidés IFRS audités est la suivante :

Au 31 décembre (en milliers de dollars)	2019	2018
Chiffre d'affaires	98 159	18 124
Ajustements non récurrents du chiffre d'affaires lié aux acquisitions	1 519	-
Chiffre d'affaires ajusté	99 678	18 124
Marge brute IFRS	78 573	16 787
Ajustements non récurrents du chiffre d'affaires lié aux acquisitions	1 519	-
Amortissement des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	1 448	68
Marge brute ajustée	81 540	16 855
Au 31 décembre (en milliers de dollars)	2019	2018
Résultat opérationnel IFRS	3 011	(7 554)
Ajustements non récurrents du chiffre d'affaires lié aux acquisitions	1 519	-
Amortissement des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	4 521	1 197
Coûts non récurrents liés aux acquisitions (*)	4 103	1 775
Coûts non récurrents liés aux restructurations	9 862	986
Charge comptable liée aux paiements fondés sur les actions	849	578
Résultat opérationnel ajusté	23 865	(3 018)
Amortissements et dépréciations d'immobilisations corporelles et incorporelles non liés aux regroupements d'entreprises	3 621	830
EBITDA ajusté	27 486	(2 188)

(*) incluent une charge de 713 milliers de dollars relative à des primes de rétention à verser à des salariés clés

Au cours de l'exercice 2019, le chiffre d'affaires réalisé aux Etats-Unis s'élève à 17 008 milliers de dollars soit 17% du chiffre d'affaires (7 620 milliers de dollars en 2018 soit 42,0 % du chiffre d'affaires). Le chiffre d'affaires réalisé en France s'élève à 10 223 milliers de dollars en 2019 soit 10% du chiffre d'affaires (contre 1 662 milliers de dollars en 2018 soit 9,7% du chiffre d'affaires).

Les dix clients les plus importants du Groupe représentaient 40% de son chiffre d'affaires consolidé pour l'année 2019 et 43% de son chiffre d'affaires pour l'année 2018.

Clients représentant individuellement une part importante du chiffre d'affaires

Au 31 décembre 2019 (en milliers de dollars)	Chiffre d'affaires	% du chiffre d'affaires du Groupe
Client B	8 206	8%
Client A	6 411	7%
Au 31 décembre 2018 (en milliers de dollars)	Chiffre d'affaires	% du chiffre d'affaires du Groupe
Client A	4 488	11%
Client C	2 702	6%

Verimatrix - États financiers consolidés – Exercice clos le 31 décembre 2019

Le chiffre d'affaires par secteur géographique pour les exercices 2019 et 2018 est le suivant :

(en milliers de dollars)	Amérique du Nord	Asie	Europe, Afrique, Moyen Orient, Amérique Latine	Total
2019	18 746	20 902	58 511	98 159
2018	8 272	1 731	8 592	18 594

7. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires par nature des exercices 2019 et 2018 se détaille de la façon suivante :

(en milliers de dollars)	Exercice clos le 31 décembre	
	2019	2018
Activité Logiciels	94 289	16 318
Chiffre d'affaires de l'activité stratégique	94 289	16 318
Licences de brevets NFC	3 870	1 806
Chiffre d'affaires consolidé	98 159	18 124

La part non stratégique correspond au programme de licence des brevets NFC historiques de la Société, générant des revenus de licence non récurrents. Ce programme est géré par France Brevets. Une licence a été signée par France Brevets en 2019 (une licence avait été signée en 2018).

Aux 31 décembre 2019 et 2018, le Groupe n'a pas d'obligation de performance résultant de contrats signés avec les clients et restant à exécuter, à l'exception des revenus correspondant aux accords de développement pour lesquels les critères de reconnaissance à l'avancement ne sont pas satisfaits. Aucun chiffre d'affaires n'est en attente de comptabilisation au 31 décembre 2019 (au 31 décembre 2018 le montant s'élevait à 384 milliers de dollars). Par ailleurs, les prestations facturées mais restant à effectuer au titre des contrats en cours sont présentées en note 23 et les prestations effectuées mais restant à facturer sont présentées en note 13.

Les informations relatives aux soldes des créances, actifs de contrats et passifs de contrats sont présentées en notes 13 et 23 respectivement.

8. Goodwill

Le goodwill se détaille de la manière suivante :

(en milliers de dollars)	2019	2018
Goodwill au 1er janvier	29 530	29 563
Acquisition Verimatrix, Inc (voir note 5.1)	101 185	-
Cession de la division Silicon IP (voir note 5.2)	(15 376)	-
Ecarts de conversion	(100)	(33)
Goodwill au 31 décembre	115 239	29 530

Test de dépréciation annuel du goodwill

La valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle sont rattachés les goodwill a été estimée sur la base de sa valeur d'utilité comme indiqué dans la note 4 « Estimations et jugements comptables déterminants ».

9. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles s'analysent de la manière suivante :

(en milliers de dollars)	Technologies	Logiciels	Relations commerciales	Total
Au 31 décembre 2018				
Valeur brute	14 172	4 470	1 224	19 866
Amortissements et dépréciations cumulés	(9 224)	(4 464)	(282)	(13 970)
Valeur nette	4 948	6	942	5 896
Exercice clos le 31 décembre 2019				
Montant à l'ouverture	4 948	6	942	5 896
Variation de périmètre	11 570	-	10 073	21 643
Cessions de la division Silicon IP (valeur nette)	(1 646)		(942)	(2 588)
Amortissements	(3 205)	(6)	(2 120)	(5 331)
Projets en cours (*)	1 684	333	-	2 017
Montant net à la clôture	13 351	333	7 953	21 637
Au 31 décembre 2019				
Valeur brute	21 713	1 195	10 073	32 981
Amortissements et dépréciations cumulés	(8 360)	(862)	(2 122)	(11 344)
Valeur nette	13 353	333	7 951	21 637

(*) Il s'agit des projets non encore mis en service (et non amortis)

Ces immobilisations comprennent pour 2 017 milliers de dollars de projets en cours dont 1 684 milliers de dollars au titre des Technologies et 333 milliers de dollars au titre des logiciels.

Les dotations aux amortissements de 5 331 milliers de dollars pour l'exercice 2019 (2 542 milliers de dollars en 2018) ont été imputées dans les lignes « Coût des ventes », « Frais de recherche et développement », « Frais commerciaux et de marketing », et « Frais généraux et administratifs » en fonction de l'affectation des actifs incorporels correspondants.

10. Immobilisations corporelles

Au 31 décembre 2019 les immobilisations corporelles sont essentiellement composées des droits d'utilisations qui se présentent comme suit :

(en milliers de dollars)	Application initiale (IFRS16)	Nouveaux contrats	Dotations / remboursements de la période	Cession de la division Silicon IP	Acquisition Verimatrix Inc	Dépréciation (voir Note 25)	Reclassements	31 décembre 2019 (IFRS 16)
Droits d'utilisation	1 861	10 405	(1 584)	(1 194)	7 007	(3 357)	-	13 138

La majorité des contrats de location conclus par le Groupe concerne des immeubles de bureaux.

Dans l'acquisition de la société Verimatrix, Inc., le Groupe a également repris les contrats de location historiques dont les principaux sont relatifs au siège en Californie et à la filiale en Allemagne. Le

Verimatrix - États financiers consolidés – Exercice clos le 31 décembre 2019

montant des droits d'utilisation repris dans l'acquisition de Verimatrix, Inc. s'élève à 7 007 milliers de dollars.

Au cours de l'exercice 2019, le Groupe a signé un contrat pour son nouveau siège à Meyreuil (France) ainsi que pour ses locaux à Paris (France). Par ailleurs, le Groupe a également renouvelé le contrat relatif à ses locaux à San Diego (États-Unis). L'ensemble des nouveaux engagements représente un montant total de 10 405 milliers de dollars.

La charge de location comptabilisée en 2019 au titre des contrats de courte durée et de faible montant s'élève à 107 milliers de dollars.

11. Instruments financiers par catégorie

Les normes comptables relatives aux instruments financiers ont été appliquées aux éléments ci-dessous :

Au 31 décembre 2019	Prêts et créances	Actifs à la juste valeur par résultat	Dérivés de couverture	Total
Actifs				
Instruments financiers dérivés	-	-	89	89
Clients et comptes rattachés et autres actifs	58 770	-	-	58 770
Complément de prix Silicon IP (voir note 5.2)	-	10 350	-	10 350
Trésorerie et équivalents de trésorerie	53 975	-	-	53 975
Total	112 746	10 350	89	123 185
	Passifs à la juste valeur par résultat	Dérivés de couverture	Autres passifs financiers évalués au coût amorti	Total
Passifs				
Instruments dérivés	1 626	26	-	1 652
Obligations convertibles	-	-	14 936	14 936
Dettes financières	-	-	58 668	58 668
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-	-	24 858	24 858
Total	1 626	26	98 462	100 114
	Prêts et créances	Actifs à la juste valeur par résultat	Dérivés de couverture	Total
Au 31 décembre 2018				
Actifs				
Instruments financiers dérivés	-	-	28	28
Clients et comptes rattachés et autres actifs	20 466	-	-	20 466
Trésorerie et équivalents de trésorerie	47 381	-	-	47 381
Total	67 847	-	28	67 875
	Passifs à la juste valeur par résultat	Dérivés de couverture	Autres passifs financiers évalués au coût amorti	Total
Passifs				
Instruments dérivés	-	14	-	14
Obligations convertibles	-	-	14 208	14 208
Dettes financières	-	-	553	553
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-	-	9 003	9 003
Total	-	14	23 764	23 778

12. Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés se décomposent de la manière suivante :

(en milliers de dollars)	31 décembre 2019		31 décembre 2018	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
Achats à terme de devises - Couverture de flux de trésorerie	-	26	-	14
Options d'achat ou de vente de devises - Couverture de flux de trésorerie	89	-	28	-
Dérivé passif	-	1 626	-	790
Total	89	1 652	28	804

Les justes valeurs des instruments dérivés de couverture sont classées en actifs ou passifs courants. La juste valeur d'un instrument dérivé de couverture est classée en actifs ou passifs non courants lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est supérieure à 12 mois, et en actifs ou passifs courants si elle est inférieure à 12 mois.

(a) Contrats à terme de change

Au 31 décembre 2019, le montant notionnel des contrats de change à terme en euros en cours s'élevait à 4 250 milliers d'euros (750 milliers d'euros en 2018). Au 31 décembre 2019, le montant notionnel des contrats de change à terme en livres sterling en cours s'élevait à 300 milliers de livre sterling.

Les transactions couvertes hautement probables libellées en euros devraient être réalisées à différentes dates au cours des douze prochains mois. Aux 31 décembre 2019 et 2018, les gains et les pertes comptabilisés en couverture de flux de trésorerie au sein des capitaux propres au titre des contrats à terme de change seront comptabilisés au compte de résultat au cours de la période durant laquelle la transaction couverte affectera le résultat.

L'exposition maximum au risque de crédit à la date de clôture correspond à la juste valeur des instruments dérivés inscrits à l'actif du bilan.

(b) Options d'achat ou de vente de devises

Au 31 décembre 2019, le montant notionnel des options sur devises en cours s'élevait à 9 000 milliers d'euros (20 000 milliers d'euros en 2018). Au 31 décembre 2018, le montant correspondait essentiellement à une couverture de change relative à l'augmentation de capital et l'émission d'obligations remboursables en actions émis en euros, contribuant au financement de l'acquisition de Verimatrix, Inc., réalisée en dollars.

Les transactions couvertes hautement probables libellées en devises étrangères devraient être réalisées à différentes dates au cours des douze prochains mois. Aux 31 décembre 2019 et 2018, les gains et les pertes comptabilisés en couverture de flux de trésorerie au sein des capitaux propres au titre des options d'achat ou de vente de devises seront enregistrés au compte de résultat au cours de la période durant laquelle la transaction couverte affectera le résultat.

(c) Options de couverture de taux

Afin de réduire son exposition au risque de taux et répondre à un engagement contractuel avec Apera Capital (les intérêts sont calculés sur la base du taux variable Libor USD), la Société a mis en place au cours de l'exercice 2019 une couverture de taux par l'achat d'une option (Cap) qui permet à la Société de se couvrir contre une hausse des taux d'intérêt au-delà d'un niveau prédéterminé (taux de 2,75%) et pendant 3 ans avec des fenêtres mensuelles et pour un notionnel de 36 millions de dollars, moyennant le paiement d'une prime à l'achat de l'option.

L'exposition maximum au risque de crédit à la date de clôture correspond à la juste valeur des instruments dérivés inscrits à l'actif du bilan.

13. Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés, nets, se décomposent de la manière suivante :

(en milliers de dollars)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Clients et comptes rattachés	36 824	10 625
Moins : provision pour clients douteux	(94)	(129)
Clients et comptes rattachés, nets	36 731	10 496

Les clients et comptes rattachés se détaillent de la façon suivante :

(en milliers de dollars)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Clients - créances à moins d'un an	22 700	5 806
Clients - factures à établir à moins d'un an	14 124	4 819
Créances clients et comptes rattachés à moins d'un an	36 824	10 625
Clients - factures à établir à plus d'un an	5 625	4 625
Clients et comptes rattachés	42 449	15 250

Les factures à établir comprennent pour 5 565 milliers de dollars de redevances variables fonction des ventes réalisées par les clients au cours du dernier trimestre 2019. Ces redevances ont été comptabilisées sur la base de rapports de consommation reçus à la date d'arrêté des comptes à hauteur de 3 990 milliers de dollars et sur la base d'estimation pour le complément. Ces factures ont été établies au cours du premier trimestre 2020.

Les créances à plus d'un an correspondent à des ventes de licences qui sont facturées et payées par les clients sur une durée supérieure à un an. Le montant reconnu correspond à l'estimation du montant hautement probable de ce qui sera facturé aux clients au titre de ces ventes de licences.

Au 31 décembre 2019, 9 091 milliers de dollars de créances étaient échues mais non provisionnées. Elles sont relatives à des clients pour lesquels il n'y a pas d'antécédents d'impayés et sont en cours de recouvrement. La majeure partie de ces créances ont été encaissées début 2020.

Le classement par antériorité des créances clients est indiqué ci-après :

(en milliers de dollars)	Total	Non échues	1 à 30 jours	30 à 60 jours	60 à 90 jours	90 à 120 jours	Plus de 120 jours
2018	5 806	3 254	1 748	235	93	344	131
2019	22 700	13 609	4 204	1 798	395	591	2 103

Les variations de la provision pour dépréciation des créances clients ne sont pas significatives.

Les dotations et reprises de la provision pour dépréciation des créances clients sont inscrites sur la ligne « Frais commerciaux et de marketing » au compte de résultat.

Au 31 décembre 2019, 92% de la valeur nette comptable des clients et comptes rattachés est libellée en dollars (88% au 31 décembre 2018).

Verimatrix - États financiers consolidés – Exercice clos le 31 décembre 2019

L'exposition maximum au risque de crédit à la date de clôture représente la juste valeur de chaque catégorie de créances. Le Groupe ne détient aucune garantie sur ces créances.

14. Autres actifs

Les autres actifs se détaillent de la façon suivante :

(en milliers de dollars)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Dépôts et garanties	154	380
Crédit d'impôt recherche	772	663
Créances clients à plus d'un an	5 625	4 625
Complément de prix relatif à la cession de la division Silicon IP (voir note 5.2)	10 350	-
Autres créances	1 781	-
Autres actifs - Part non courante	18 682	5 668
Crédit d'impôt recherche	259	608
Charges constatées d'avance	1 750	833
Créances fiscales et de TVA	1 579	806
Coûts d'émissions d'emprunts, d'obligations et d'augmentation de capital	-	1 974
Compte sequestre (voir note 5)	9 400	-
Prêts et dépôts	719	82
Autres actifs - Part courante	13 707	4 303
Total autres actifs	32 389	9 971

Au 31 décembre 2018, les coûts d'émissions d'emprunts et d'obligations ainsi que les coûts d'augmentation relatifs à l'acquisition de la société Verimatrix, Inc. avaient été inscrits à l'actif du bilan dans l'attente de l'émission de ces instruments. En 2019, ils ont été inscrits en réduction des différents instruments correspondants conformément aux normes IFRS.

Conformément aux principes comptables généralement admis, la créance relative au crédit d'impôt recherche ne fait pas l'objet d'une actualisation.

15. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se décomposent de la manière suivante :

En milliers de dollars	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Liquidités en banques	53 975	47 381
Valeurs mobilières de placement	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	53 975	47 381

Aux 31 décembre 2019 et 2018, la part de la trésorerie et des équivalents de trésorerie libellés en dollars US s'élève à environ 91% et 95% respectivement.

La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements à court terme sont placés auprès d'institutions financières de premier rang, principalement en France. La direction du Groupe surveille

Verimatrix - États financiers consolidés – Exercice clos le 31 décembre 2019

la qualité de ses placements et la solvabilité de ses contreparties et estime que son exposition au risque de défaillance de l'une d'entre elles est minime. Par conséquent, le Groupe considère que son exposition au risque de crédit ou de contrepartie est très faible, voire marginale.

16. Capital

Les variations du capital se décomposent de la manière suivante :

En milliers de dollars, sauf nombre d'actions	Nombre d'actions	Capital social	Prime d'émission	Total
Au 1er janvier 2018	43 200 393	22 055	228 209	250 264
Opérations sur le capital	918 769	449	(449)	-
Au 31 décembre 2018	44 119 162	22 504	227 760	250 264
Opérations sur le capital	40 559 402	18 638	39 167	57 805
Exercice de stocks options et/ou attribution définitive d'actions gratuites	249 003	110	25	135
Au 31 décembre 2019	84 927 567	41 252	266 952	308 204

Au 31 décembre 2019, le Groupe détient 93 155 actions propres (141 571 actions propres au 31 décembre 2018).

Exercice 2019

Augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription

Dans le cadre du financement de l'acquisition de Verimatrix, Inc., le 20 février 2019, la Société a réalisé une augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires qui a résulté en l'émission de 18 908 211 actions nouvelles (voir note 1).

Par ailleurs, 1 704 actions ont été créées à titre d'ajustement des droits de porteurs d'actions gratuites définitivement acquises en février 2019 consécutivement à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription susmentionnée.

Remboursement en actions des obligations détenues par OEP

Le remboursement en actions nouvelles des obligations remboursables en actions détenues par OEP Inside B.V. (affilié au fonds One Equity Partners) est intervenu en avril 2019 à la demande de One Equity Partners, permettant alors la création de 21 651 191 actions nouvelles de la Société (voir note 1).

Acquisition définitive des actions gratuites et exercice des stocks options

51 317 nouvelles actions ont été émises le 20 février 2019 suite à la fin de la période d'acquisition des actions gratuites octroyées à certains salariés en mai 2016.

Le 26 septembre 2019 le capital de la Société a été augmenté de 15 685 actions suite à l'exercice de stocks options.

Le capital de la Société a été augmenté en décembre 2019 de 180 297 actions nouvelles, assimilables aux actions existantes, en conséquence de l'attribution définitive d'actions de performance allouées à des salariés en décembre 2016.

Verimatrix - États financiers consolidés – Exercice clos le 31 décembre 2019

Exercice 2018

Au cours de l'exercice 2018, la Société avait procédé à des augmentations de capital dans le cadre d'acquisition définitive d'actions et de l'exercice de stocks options.

17. Paiements fondés sur des actions

Le Groupe attribue des options sur actions, des actions gratuites et, le cas échéant, des bons de souscription d'actions, à certains dirigeants, salariés et tiers (fournisseurs de services).

Au 31 décembre 2019, les paiements en actions en cours sont décrits dans le tableau ci-dessous :

Plan	Date d'allocation	Prix d'exercice en \$	Vesting / Conditions	Nombre d'instruments	Date d'expiration
SO	26/07/2012	3,17	10 ans - acquisition graduelle	15 778	26/07/2022
SO	20/02/2013	2,98	10 ans - acquisition graduelle	32 652	20/02/2023
SO	20/02/2013	2,98	10 ans - acquisition graduelle	5 442	20/08/2022
SO	27/08/2013	2,53	10 ans - acquisition graduelle	32 656	27/08/2023
SO	27/08/2013	2,53	10 ans - acquisition graduelle	5 443	27/02/2023
SO	28/08/2014	4,35	3 ans - acquisition graduelle	38 091	28/08/2024
SO - Résidents US	16/12/2016	2,08	3 ans - acquisition graduelle	228 347	16/12/2026
SO - Résidents US	19/10/2017	3,25	3 ans - acquisition graduelle	258 303	19/10/2027
SO - Résidents US	21/12/2018	1,73	3 ans - acquisition graduelle	41 330	20/08/2028
SO	17/04/2019	2,58	3 ans - acquisition graduelle	525 000	01/03/2029
SO	14/10/2019	2,58	3 ans - acquisition graduelle	15 000	14/10/2029

Les paiements en actions sont subordonnés à l'accomplissement d'un certain nombre d'années de service (la période d'acquisition des droits). Certains paiements en actions sont exerçables sous réserve que les actions ordinaires du Groupe atteignent une certaine valeur. Le Groupe n'est tenu par aucune obligation contractuelle ou implicite de racheter ou de régler les paiements en actions en numéraire.

Le nombre de bons de souscription d'action en circulation et leur prix d'exercice moyen pondéré sont détaillés ci-après :

	2019		2018	
	Prix d'exercice moyen en \$ par action	Nombre de bons (en milliers)	Prix d'exercice moyen en \$ par action	Nombre de bons (en milliers)
Au 1er janvier	10,0	3,2	8,9	10,2
Octroyés	-	-	-	-
Caducs	(10,0)	(3,2)	7,7	(7,0)
Exercés	-	-	-	-
Au 31 décembre	-	-	10,0	3,2

Aucun bon de souscription d'actions n'a été exercé en 2019, et tous sont devenus caducs en 2019.

Verimatrix - États financiers consolidés – Exercice clos le 31 décembre 2019

Le nombre d'options en circulation et leur prix d'exercice moyen pondéré sont détaillés ci-après :

	2019		2018	
	Prix d'exercice moyen en \$ par action	Nombre d'options (en milliers)	Prix d'exercice moyen en \$ par action	Nombre d'options (en milliers)
Au 1er janvier	2,8	1 293	2,9	1 416
Octroyées	2,6	655	2,1	54
Caduques	2,5	(676)	4,5	(171)
Exercées	2,5	(16)	2,7	(5)
Au 31 décembre	2,7	1 256	2,8	1 293

L'évolution du nombre d'actions gratuites en cours d'acquisition est présentée ci-dessous :

	2019	2018
	Nombre d'actions gratuites (en milliers)	
Au 1er janvier	800	1 653
Octroyées	330	220
Acquises	(234)	(919)
Caduques	(366)	(154)
Au 31 décembre	530	800

La charge constatée au cours de l'exercice 2019 s'est élevée à 845 milliers de dollars (710 milliers de dollars pour la période 2018).

18. Report à nouveau et autres réserves

Le report à nouveau, le résultat de l'exercice et les autres réserves se décomposent de la manière suivante :

En milliers de dollars	Exercice clos le 31 décembre	
	2019	2018
Au 1er janvier	(179 816)	(183 429)
Résultat de l'exercice	27 254	3 418
Paiements fondés sur des actions - Charges de l'exercice	845	710
Pertes actuarielles sur engagements de retraite	(11)	13
Couverture des flux de trésorerie	1	(293)
Différences de conversion	(187)	(40)
Rachat d'actions propres	126	(195)
Au 31 décembre	(151 788)	(179 816)
Dont :		
Report à nouveau	(166 144)	(193 396)
Réserve légale	-	-
Réserve indisponible	2 618	2 618
Résultat global accumulé	(134)	(125)
Paiements fondés sur des actions	14 466	13 621
Différences de conversion	(2 250)	(2 063)
Rachat d'actions propres	(344)	(471)
Au 31 décembre	(151 788)	(179 816)

Verimatrix - États financiers consolidés – Exercice clos le 31 décembre 2019

En France, 5% du bénéfice annuel réalisé par les sociétés est doté en réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne 10% du capital social. Le Groupe ayant généré des pertes dans le passé, aucune dotation n'a été effectuée.

19. Autres dettes

Les autres dettes se décomposent de la manière suivante :

(en milliers de dollars)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Salaires et charges sociales	9 631	5 583
Acomptes reçus des clients	2 132	-
Dettes fiscales et sociales	2 082	129
Ajustements de prix	2 489	-
Autres dettes	346	7
Autres dettes part courante	16 679	5 719
Complément de prix SMI	-	2 000
Autres dettes part non courante	-	2 000
Total	16 679	5 719

Dans le cadre de l'acquisition de la société Verimatrix, Inc., la Société a comptabilisé des ajustements de prix dont le montant a été estimé à 2 489 milliers de dollars (voir note 5).

20. Fournisseurs et dettes rattachées

Les comptes fournisseurs et dettes rattachées se décomposent de la manière suivante :

(en milliers de dollars)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Fournisseurs	5 433	1 181
Factures non parvenues	2 746	2 103
Total	8 179	3 284

21. Dettes financières

Les dettes financières s'analysent comme suit :

(en milliers de dollars)	31 décembre 2018	Augmentation de la période	Intérêts de la période	Montants décaissés	Variations sans incidences sur la trésorerie						Autres	31 décembre 2019
					Première application IFRS16	Nouveaux contrats de location souscrits	Variation de périmètre	Cession de la division Silicon IP	Reclassement	Effet de change		
Obligations convertibles	14 209	-	2 055	(1 079)	-	-	-	-	-	(249)	-	14 936
Instruments dérivés	790	-	-	-	-	-	-	-	-	(54)	890	1 626
Emprunt Apera	-	51 492	4 349	(14 156)	-	-	-	-	-	-	438	42 123
Dettes locatives part non courante	-	-	-	-	1 185	9 810	5 208	(858)	(950)	-	-	14 395
Autres dettes financières part non courante	399	-	-	-	-	-	-	-	(292)	-	-	107
Dettes financières part non courante	399	51 492	4 349	(14 156)	1 185	9 810	5 208	(858)	(1 242)	-	438	56 625
Dettes locatives part courante	-	-	298	(2 392)	676	595	1 799	(33)	950	-	-	1 893
Autres dettes financières part courante	154	-	-	(297)	-	-	-	-	292	-	-	149
Dettes financières part courante	154	-	298	(2 689)	676	595	1 799	(33)	1 242	-	-	2 042
Dettes financières	15 552	51 492	6 702	(17 924)	1 861	10 405	7 007	(891)	-	(303)	1 328	75 229

Emprunt Apera

Dans le cadre du financement de l'acquisition de Verimatrix Inc., la Société a émis un emprunt obligataire souscrit par Apera Capital, fonds de dette privée spécialisé, pour un montant de 54 millions de dollars (voir note 1).

Le terme de l'emprunt est de 7 ans, remboursable in fine en totalité. Les intérêts sont indexés sur le LIBOR (sous réserve d'un taux plancher de 2%) majoré d'une marge initiale de 7% susceptible d'être réduite après 12 mois en fonction du niveau de ratio de levier financier net. Afin de réduire son exposition au risque de taux et répondre la Société a mis en place au cours de l'exercice 2019 une couverture de taux (voir note 12).

Cet emprunt a été remboursé par anticipation à hauteur de 10 000 milliers de dollars à la cession de la division Silicon IP. Une quote-part de frais d'émission proportionnelle au montant remboursé a été comptabilisée immédiatement en résultat financier pour un montant de 433 milliers de dollars.

Les covenants financiers portent sur le ratio de levier financier net et sur la couverture des intérêts par l'EBITDA. Au 31 décembre 2019, la Société a testé les covenants et respecte les ratios.

Dettes locatives (IFRS 16)

Se référer à la note 2 « Méthodes comptables ».

Obligations convertibles en actions (OCEANE)

Les OCEANE (voir note 2.13) portent intérêt à un taux nominal annuel de 6% payable semi annuellement à terme échu les 29 juin et 29 décembre de chaque année à compter du 29 décembre 2017. Les OCEANE ont été émises au pair le 29 juin 2017 et le 5 septembre 2017 et seront remboursées au pair le 29 juin 2022.

Les OCEANE donnaient droit à l'attribution d'actions nouvelles et/ou existantes de Verimatrix, à raison d'une action pour une OCEANE. En 2018 et conformément aux stipulations des modalités des OCEANE, le ratio de conversion et / ou d'échange a été porté à 1,292 action ordinaire pour une OCEANE pour tenir compte de l'évolution du cours des actions de la Société en décembre 2018 et de l'ajustement légal consécutif à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription de février 2019. Les OCEANE pourront faire l'objet d'un remboursement anticipé au gré de la Société, sous certaines conditions.

Verimatrix - États financiers consolidés – Exercice clos le 31 décembre 2019

Cette option de conversion incorporée à l'obligation doit faire l'objet d'un enregistrement séparé en normes IFRS. Les OCEANE sont émises dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle de la Société, l'option se fera ainsi par l'échange d'un montant variable de trésorerie contre un nombre fixe d'actions. Par conséquent, cette option qualifie en normes IFRS de dérivé passif et non d'instrument de capitaux propres.

L'intégralité des OCEANE est enregistrée en dettes au passif :

- Une composante « instrument dérivé passif » évaluée à la juste valeur par résultat (produit ou charge financier). Cette composante a fait l'objet d'une évaluation initiale à partir des caractéristiques de l'option, qui est revue lors de chaque clôture. Les principales hypothèses ayant une incidence significative sur l'estimation de valeur de l'option sont :
 - o Le cours de l'action Verimatrix à date de valorisation ;
 - o La volatilité historique observée du cours de l'action : la période d'observation retenue dans le cadre de l'évaluation de la composante dérivée est la période postérieure à la cession de l'activité semi-conducteurs en septembre 2016.

Sur ces bases, l'évaluation de la juste valeur de la composante dérivé s'élève à 1 626 milliers de dollars au 31 décembre 2019 (790 milliers de dollars au 31 décembre 2018). La variation de la juste valeur qui résulte essentiellement de la variation du cours de l'action est une charge financière de 850 milliers de dollars.

- Une composante dette financière dont les variations de change (calculées au cours spot) sont enregistrées en résultat financier. La juste valeur initiale de cette composante a été déterminée par différence entre la juste valeur de l'option et le prix d'émission des OCEANE. Cette composante dette est ultérieurement enregistrée au coût amorti, avec calcul d'un taux d'intérêt effectif (TIE) intégrant :
 - o les coupons d'intérêt ;
 - o la quote-part de frais d'émission lui revenant ;
 - o la valeur de remboursement des OCEANE.

La valeur au bilan de la composante dette est ainsi progressivement augmentée afin de reconstituer à l'échéance sa valeur de remboursement. La charge d'intérêts au 31 décembre 2019 est de 2 055 milliers de dollars (2 049 milliers de dollars au 31 décembre 2018).

22. Provisions pour autres passifs

Les provisions pour autres passifs se décomposent de la manière suivante :

(en milliers de dollars)	Contrats onereux	Litiges commerciaux	Litiges sociaux	Indemnités de départ à la retraite	Autres provisions et risques	Total
Au 1er janvier 2019	23	1 650	1 672	166	257	3 768
Impact sur le compte de résultat						
- Dotation aux provisions	804	63	-	66	-	933
- Reprises de provisions non utilisées	-	-	(362)	-	-	(362)
- Reprises de provisions utilisées	(23)	-	(9)	-	(249)	(281)
- Reprise de provision non utilisée sur l'activité semi-conducteur non poursuivie	-	(1 650)	-	-	-	(1 650)
- Reprise de provision non utilisée sur l'activité Silicon IP non poursuivie	-	-	-	(8)	-	(8)
Ecart de conversion	-	-	(3)	-	(8)	(11)
Au 31 décembre 2019	804	63	1 298	224	-	2 389
					<i>Dont :</i>	
					<i>Part courante</i>	1 530
					<i>Part non courante</i>	859

Le Groupe est sujet à des procédures juridiques en relation avec le cours normal des affaires. La direction du Groupe considère que les coûts finaux engendrés par ces litiges n'auront pas d'impact négatif significatif sur la situation financière consolidée du Groupe, sur le résultat des opérations et sur les flux de trésorerie.

Contrats onéreux

Suite à l'acquisition de la société Verimatrix, Inc., le Groupe a mis en place diverses mesures de restructuration décrites en note 25. Suite à la décision de ne plus utiliser un des bâtiments du Groupe aux États-Unis, le droit d'utilisation correspondant a été provisionné et les autres coûts inévitables attachés à ce bâtiment ont fait l'objet d'une provision pour contrat onéreux.

Litiges commerciaux

Le Groupe a repris une provision de 1 650 milliers de dollars constituée à l'occasion de la cession de l'activité semi-conducteurs en septembre 2016, cette provision étant devenue sans objet.

Litiges sociaux

La provision de 1 298 milliers de dollars au 31 décembre 2019 est relative à des procédures prud'homales en cours à la date de clôture.

Indemnités de départ à la retraite

En France, le Groupe cotise au régime national de retraite et ses engagements auprès des salariés en termes de retraite se limitent à une indemnité forfaitaire basée sur l'ancienneté et versée dès lors que le salarié atteint l'âge de la retraite. Cette indemnité de départ à la retraite est déterminée pour chaque salarié en fonction de son ancienneté et de son dernier salaire prévu. Aux États-Unis et au Royaume-Uni, le Groupe contribue à un régime à cotisations définies qui limite son engagement aux cotisations versées.

23. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance se détaillent de la façon suivante :

(en milliers de dollars)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Maintenance	10 176	2 706
Licences	154	236
Redevances	4 429	638
Autres	105	158
Total	14 864	3 737

Les produits constatés d'avance correspondent essentiellement à des facturations de maintenance reconnues linéairement sur la durée des contrats (généralement 12 mois). Le solde des produits constatés d'avance au 31 décembre 2018 a été reconnu en chiffre d'affaires au cours de l'exercice 2019 sans écart significatif.

24. Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement se décomposent de la manière suivante :

Verimatrix - États financiers consolidés – Exercice clos le 31 décembre 2019

(En milliers de dollars)	Exercice clos le 31 décembre	
	2019	2018
Frais de recherche et développement	25 262	8 191
Amortissements des immobilisations incorporelles	1 501	1 102
Paiements fondés sur des actions	383	4
Frais de recherche et développement capitalisés	(2 017)	-
Crédit d'impôt et autres subventions liées à la recherche	(1 366)	(528)
Total	23 763	8 769

Le crédit d'impôt recherche varie en fonction de l'effort de recherche correspondant, celui-ci pouvant fluctuer de manière significative suivant les périodes en fonction de la nature et de l'avancement des projets en cours et des subventions encaissées et des pays où les travaux sont réalisés.

Les frais de recherche et développement sont essentiellement constitués de frais de personnel, ces activités étant essentiellement réalisées en interne, avec des équipes basées en Californie (États-Unis), en Allemagne, en Finlande, aux Pays-Bas et en Ecosse.

25. Autres produits / (charges) opérationnels, nets

Les autres produits / (charges) opérationnels, nets, se décomposent de la manière suivante :

(En milliers de dollars)	Exercice clos le 31 décembre	
	2019	2018
Frais externes attribuables aux acquisitions	(3 390)	(1 688)
Coûts non récurrents liés aux restructurations	(9 862)	(299)
Gains / (pertes) de change opérationnels, nets	(478)	279
Autres	87	45
Total	(13 643)	(1 663)

Les gains et pertes de change opérationnels sont relatifs aux écarts de change réalisés sur des transactions à caractère opérationnel dénouées sur l'exercice ainsi qu'à l'impact de la réévaluation au taux de clôture des actifs et passifs d'exploitation libellés dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle des sociétés consolidées.

Les coûts non récurrents liés aux restructurations comprennent une dépréciation des actifs relative à un immeuble non-utilisé aux États-Unis pour un montant de 5 510 milliers de dollars dont 3 357 milliers de dollars au titre du droit d'utilisation et 2 153 milliers de dollars au titre des agencements. Le montant restant de 4 352 milliers de dollars correspond essentiellement aux coûts de personnel.

26. Charges par nature

Les charges par nature se décomposent de la manière suivante :

(En milliers de dollars)	Exercice clos le 31 décembre	
	2019	2018
Achats de wafers, service en production y compris variations de stocks	1 212	-
Amortissements et dépréciations	3 769	830
Amortissements et dépréciations des actifs acquis	4 522	1 195
Salaires et traitements	43 408	14 566
Salaires et traitements capitalisés	(1 443)	-
Sous-traitance	5 461	215
Service extérieurs	11 715	1 941
Frais de voyage et d'animation	3 555	1 134
Loyers des bâtiments et des bureaux	1 310	511
Marketing et publicité	1 557	411
Honoraires, commissions sur ventes et redevances	7 719	3 695
Subventions et crédit d'impôt recherche	(1 366)	(528)
Coûts non récurrents liés aux restructurations	9 862	299
Coûts non récurrents liés aux acquisitions	3 390	1 688
(Gains) / pertes de change opérationnels, nets	478	(279)
Total	95 149	25 678

27. Charges liées aux avantages du personnel

Les charges liées aux avantages du personnel se décomposent de la manière suivante :

(En milliers de dollars)	Exercice clos le 31 décembre	
	2019	2018
Salaires et traitements	34 166	11 305
Charges sociales	8 362	2 662
Paiements fondés sur des actions	849	578
Engagements de retraite	31	21
Total	43 408	14 566

Au 31 décembre 2019, l'effectif du Groupe s'élevait à 283 salariés.

28. Produits / (charges) financiers, nets

Les produits / (charges) financiers se décomposent de la manière suivante :

(En milliers de dollars)	Exercice clos le 31 décembre	
	2019	2018
Intérêts - Emprunt Apera, Échéance 2026	(4 349)	-
Intérêts - Emprunts obligataires convertibles en actions, Échéance 2022 (voir note 21)	(2 055)	(2 049)
Quote part de frais d'émission sur emprunt Apera recyclée en frais financier (voir note 2.13)	(433)	-
Autres charges d'intérêts	(407)	(27)
Autres produits d'intérêts	579	859
Coût net de la dette financière	(6 664)	(1 217)
Gains de change	627	617
Variation de la juste valeur du dérivé passif lié aux OCEANE (voir note 21)	(850)	3 796
Variation de la juste valeur des obligations et résultat sur cessions d'actions Wisekey	-	(16)
Autres produits financiers	(223)	4 397
Résultat financier	(6 887)	3 180

Les pertes et gains de change sont relatifs à des opérations à caractère financier ainsi qu'à l'impact de la réévaluation en dollar au taux de clôture de la trésorerie libellée en euros.

La charge financière relative à la dette de location s'élève à 316 milliers de dollars pour l'exercice 2019.

Revalorisation des obligations convertibles

En juin et septembre 2017, la Société a émis des obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles et/ou existantes (« OCEANE ») pour un montant nominal de 15 millions d'euros (voir note 21).

La revalorisation de la composante dérivé passif à sa juste valeur au 31 décembre 2019 a généré une charge technique de 850 milliers de dollars, sans impact sur la trésorerie, essentiellement liée au cours de bourse en date de clôture et enregistrée en autres charges financières du compte de résultat.

29. Charge d'impôts sur le résultat

La charge d'impôts sur le résultat s'analyse de la manière suivante :

(en milliers de dollars)	Exercice clos le 31 décembre	
	2019	2018
Impôts calculés sur la base des taux d'impôt applicables dans les différents pays :		
- France	(109)	(85)
- Pays-Bas	(30)	(30)
- Etats-Unis	(1 848)	(81)
- Finlande	(29)	(32)
	(2 016)	(228)

Verimatrix - États financiers consolidés – Exercice clos le 31 décembre 2019

Le montant de l'impôt sur le résultat du Groupe est différent du montant théorique qui résulterait du taux d'imposition calculé sur la base du taux d'impôt applicable en France en raison des éléments suivants :

(en milliers de dollars)	Exercice clos le 31 décembre	
	2019	2018
Bénéfice (Perte) avant impôt des activités poursuivies	(3 877)	(4 374)
Produit (Charge) théorique calculé sur la base du taux d'impôt applicable dans la société mère	1 204	1 506
Effet des écarts de taux d'imposition par juridiction	428	20
Effet d'impôt sur :		
Actifs d'impôts non reconnus	(3 664)	(1 670)
Crédit d'impôt recherche non assujéti à l'impôt	243	244
Autres différences permanentes	(227)	(329)
Impôt effectif	(2 016)	(228)

Les déficits fiscaux reportables des entités françaises qui n'ont pas donné lieu à la reconnaissance d'un impôt différé actif sont imputables sans limitation de durée sur les futurs profits taxables et s'élèvent à 195 713 milliers de dollars au 31 décembre 2019 (contre 216 112 milliers de dollars au 31 décembre 2018), soit un actif d'impôts potentiel de 48 928 milliers de dollars. Aux États-Unis, les actifs d'impôts non reconnus s'élèvent à 3 177 milliers de dollars.

Au 31 décembre 2019 le montant net des impôts différés comptabilisés se présente comme suit :

(en milliers de dollars)	31 décembre 2019
Impôt différés actifs relatifs aux :	
- Produits et charges constatés d'avance	1 497
- Dettes locatives	2 847
- Plafonnement des intérêts	483
- Autres	1 115
Total impôts différés actifs	5 942
Impôt différés passifs relatifs aux :	
- Droits d'utilisation	(2 194)
- Réévaluation des actifs et passifs de Verimatrix Inc (*)	(3 281)
- Complément de prix de la cession de la division Silicon IP	(1 219)
- Autres	(1 862)
Total impôts différés passifs	(8 556)
Impôts différés nets	(2 614)

(*) Il s'agit de l'effet d'impôt sur la réévaluation à la juste valeur des actifs et passifs de Verimatrix Inc. suite à l'acquisition.

30. Résultat par action

(a) De base

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice :

	Exercice clos le 31 décembre	
	2019	2018
(Perte) / Profit attribuable aux actionnaires de la Société (en milliers de dollars)	27 254	3 418
Nombre moyen pondéré d'actions en circulations	76 368 390	44 001 770
Résultat net par action (en dollar)	0,36	0,08
Résultat net des activités poursuivies par action	(0,08)	(0,10)
Résultat net des activités non poursuivies par action	0,43	0,18

La variation du résultat par action provient des augmentations de capital réalisées en cours d'année qui impactent le nombre moyen pondéré d'actions en circulation et de l'amélioration du résultat net.

(b) Dilué

Le résultat dilué par action est calculé en augmentant le nombre moyen pondéré d'actions en circulation du nombre d'actions qui résulterait de la conversion de toutes les actions ordinaires ayant un effet potentiellement dilutif.

Le Groupe possède trois catégories d'instruments financiers ayant un effet potentiellement dilutif : des actions gratuites, des stocks options et des OCEANE.

Lorsque la conversion et/ou l'exercice des titres dilutifs a pour effet de porter la perte diluée par action à un montant supérieur à la perte de base par action, l'effet de la dilution n'est pas pris en compte.

Le résultat dilué se présente de la manière suivante :

	Exercice clos le 31 décembre	
	2019	2018
(Perte) / Profit attribuable aux actionnaires de la Société (en milliers de dollars)	27 254	3 418
Effet net d'impôt d'actions ordinaires potentiellement dilutives (OCEANE)	2 905	(1 920)
(Perte) / Profit dilué attribuable aux actionnaires de la Société (en milliers de dollars)	30 159	1 498
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	76 368 390	44 001 770
Effets de dilution provenant des :		
- Actions gratuites	631 489	619 275
- Obligations convertibles en actions	5 391 406	5 391 406
- Options sur actions	41 330	606 468
Nombre moyen pondéré d'actions après dilution	82 432 615	50 618 920
Résultat dilué théorique par action (en dollar) (*)	0,37	0,03
Résultat net dilué des activités poursuivies par action	(0,08)	(0,13)
Résultat net dilué des activités non poursuivies par action	0,43	0,16

(*) Dans la mesure où le calcul du résultat dilué par action abouti à une augmentation du résultat de base par action, les instruments sont considérés comme anti-dilutifs et par conséquent le résultat dilué par action est égal au résultat net par action de base.

31. Activités non poursuivies

Le compte de résultat des activités non-poursuivies se présente comme suit :

En milliers de dollars	Exercice clos le 31 décembre	
	2019	2018
Chiffre d'affaires	15 776	23 956
Coût des ventes	(666)	(1 094)
Marge brute	15 110	22 862
Frais de recherche et développement	(7 150)	(7 891)
Frais commerciaux et de marketing	(5 464)	(6 573)
Frais généraux et administratifs	(340)	(614)
Autres produits / (charges) opérationnels, nets	1 638	1 000
Résultat opérationnel des activités non poursuivies	3 794	8 784
Produits / charges financières, nets	-	-
Plus-value de cession de la division Silicon IP (note 5)	32 742	-
Résultat consolidé des activités non poursuivies avant impôt	36 536	8 784
Impôts sur le résultat	(3 389)	(764)
Résultat net consolidé des activités non poursuivies	33 147	8 020

Le tableau des flux de trésorerie de l'activité non poursuivie se présente comme suit :

En milliers de dollars	Exercice clos	
	31-Dec-19	31-Dec-18
Résultat net consolidé des activités non poursuivies	33 147	8 020
Flux net de trésorerie générés/(absorbés) par l'activité hors variation du besoin en fonds de roulement	2 134	9 100
Flux net de trésorerie générés/(absorbés) par le besoin en fonds de roulement	(1 968)	(1 670)
Flux net de trésorerie générés/(absorbés) par l'activité	166	7 430
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	45 000	-
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	(355)	-

32. Engagements

Engagements au titre des contrats de location simple

Le Groupe loue des bureaux dans le cadre de contrats de location simple non résiliables. La majorité de ces contrats de location sont renouvelables à la fin de la période de location aux prix du marché.

Le Groupe loue également certains équipements sous des contrats de locations résiliables.

Verimatrix - États financiers consolidés – Exercice clos le 31 décembre 2019

Les paiements futurs minimum concernant les contrats de location non résiliables et n'entrant pas dans le champ de la norme IFRS 16 sont les suivants :

(en milliers de dollars)	2019	2018
A moins d'un an	107	1 853
Entre 1 et 5 ans	15	76
A plus de 5 ans	-	290
Total	122	2 219

33. Transactions avec les parties liées

(a) Transactions avec les entreprises liées

Une convention règlementée avec la société Catherine Blanchet Conseil, contrôlée par Madame Catherine Blanchet, membre indépendant du conseil d'administration de la Société, avait été autorisée par le conseil de surveillance le 19 octobre 2017 et renouvelée en 2018 par le conseil d'administration de la Société. Le contrat sur des prestations de conseil en matière de communication financière et de relations investisseurs. Le contrat n'a pas été renouvelé et a pris fin en août 2019. En outre, le conseil d'administration du 14 février 2019 a décidé d'octroyer une rémunération complémentaire exceptionnelle d'un montant de 10 000 euros à la société Catherine Blanchet Conseil pour son accompagnement dans l'élaboration de la communication auprès des investisseurs et des marchés financiers dans le cadre du projet d'acquisition de Verimatrix, Inc. et de son financement. Sur l'exercice 2019, le montant total facturé s'est élevé à 34 000 euros.

(b) Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont composés des membres du comité exécutif du Groupe et du conseil d'administration. Les rémunérations prises en charge au titre des principaux dirigeants sont les suivantes :

En milliers de dollars	Exercice clos le 31 décembre	
	2019	2018
Salaires et traitements	2 530	1 853
Jetons de présence	90	76
Charge comptable liée aux paiements fondés sur les actions	487	407
Total	3 107	2 335

Les charges sur les paiements fondés sur des instruments de capitaux propres correspondent au coût des attributions d'options de souscription d'actions et/ou d'actions gratuites comptabilisé sur les périodes présentées.

L'augmentation des rémunérations s'explique par l'augmentation du nombre de membres composant le comité exécutif du Groupe suite à l'intégration de Verimatrix, Inc.

34. Événements postérieurs à la date de clôture

L'épidémie de Covid-19 intervenue postérieurement à la clôture est sans impact sur les comptes consolidés au 31 décembre 2019. En, revanche une poursuite de l'épidémie et de ses conséquences économiques pourrait avoir un impact sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière et son développement, bien que le Groupe considère, à la date d'arrêt des comptes consolidés, bénéficier d'une certaine résilience de son activité. Le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 20,0 millions de dollars au 1er trimestre 2020, en croissance de 26% sur un an. L'activité stratégique de logiciels est ressortie en croissance de 3% sur une base pro forma (incluant Verimatrix pour 3 mois d'activité en 2019, contre 1 mois en consolidé). A la date d'arrêt des comptes :

- la trésorerie consolidée du Groupe s'élevait à 46 millions de dollars et le Groupe n'a pas d'échéance financière avant 2022 et 2026 (voir note 21) ;
- le Groupe n'a pas constaté d'augmentation significative de ses délais de règlements clients ni des défauts de paiements.

Les états financiers reposent pour partie sur des estimations. Certaines estimations comportent des incertitudes inhérentes pour lesquelles il existe un risque d'ajustement au cours de l'exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2020 au regard des conséquences de l'épidémie de Covid-19.

Les informations ci-dessous sont communiquées sur la base des informations connues et des jugements pouvant être faits à la date d'arrêt des comptes consolidés.

Goodwill et autres actifs non courants

Le goodwill et les autres actifs non courants font l'objet d'un test de perte de valeur (voir note 4). La Société estime qu'il faudrait une diminution du chiffre d'affaires sur la durée du plan d'affaires à trois ans supérieure à 29% pour que ces actifs ne doivent commencer à être dépréciés.

La Société estime ne pas être dans ces cas de figure.

Complément de prix à recevoir

La Société a enregistré à la juste valeur pour 10 350 milliers de dollars un complément de prix à recevoir sur la cession de la division Silicon IP à la société Rambus. Ce complément de prix repose sur le chiffre d'affaires pour l'année 2020 de la division cédée. Les scénarios et les probabilités d'atteinte de l'objectif de performance pourraient devoir être révisés en 2020 en conséquence de l'impact économique du Covid-19, et une dépréciation du complément de prix à recevoir inscrit à l'actif du bilan pourrait devoir être constatée, sans qu'il soit possible de l'estimer à ce jour.

Clients et comptes rattachés

Au regard de sa clientèle, le Groupe estime que la capacité à recouvrer les montants dus par les clients dans les conditions initialement prévues lors de la transaction n'est pas significativement remise en cause et qu'une provision pour dépréciation est peu probable.

OCEANE

Les OCEANE, émises en 2019 et venant à échéance en juin 2022, enregistrées au passif du bilan, comportent une composante « instrument dérivé passif » évaluée à la juste valeur par le résultat (produit ou charge financière). Une baisse du cours de bourse de la Société, ainsi que constatée depuis le début de l'exercice 2020, conduirait à une baisse de la valeur optionnelle et donc à la constatation d'un produit financier dans le résultat consolidé du Groupe.

Verimatrix - États financiers consolidés – Exercice clos le 31 décembre 2019

Dette obligataire

Dans le cadre du financement de l'acquisition de Verimatrix, Inc., la Société a émis en février 2019 un emprunt obligataire souscrit par un fonds de dette privée spécialisé, pour un solde de 44 millions de dollars au 31 décembre 2019. Comme indiqué en note 21, le terme de l'emprunt est de 7 ans, remboursable *in fine* en totalité, soit en février 2026 et les intérêts sont indexés sur le LIBOR. Les covenants financiers portent sur le ratio de levier financier net et sur la couverture des intérêts par l'EBITDA. Au 31 décembre 2019, la Société a testé les covenants et respecte les ratios ; en outre elle estime disposer d'une marge de manœuvre (« *headroom* ») suffisante pour faire face à une éventuelle dégradation de ses résultats et/ou de sa situation financière en conséquence de l'épidémie Covid-19. En ce qui concerne les intérêts, comme indiqué en note 21, la Société a mis en place une couverture de taux permettant de réduire significativement le risque de hausse des taux.

35. Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 se détaillent comme suit :

(en milliers de dollars)	PwC	Expertea
Honoraires de certification des comptes	358	90
Services autres que la certification des comptes	269	11
Total	627	101

36. Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de Verimatrix SA, la société mère, ainsi que ceux des entités suivantes :

Pays	Société	Pourcentage de détention		Date d'entrée dans le périmètre	Méthode de consolidation	Mode Acquisition/ création
		31 décembre 2019	31 décembre 2018			
France	Verimatrix Paris	100%	100%	2012	Global	Création
Etats-Unis	Inside Secure Corporation	100%	100%	2002	Global	Création
Royaume Uni	Verimatrix UK Ltd	100%	100%	2010	Global	Acquisition
Pays-Bas	Verimatrix BV	100%	100%	2012	Global	Acquisition
Pays-Bas	Verimatrix Amsterdam B.V	100%	100%	2012	Global	Acquisition
Finland	Inside Secure Oy	100%	100%	2012	Global	Acquisition
Finland	Meontrust Oy	100%	100%	2017	Global	Acquisition
Japon	Verimatrix KK	100%	100%	2013	Global	Création
Etats-Unis	Verimatrix, Inc.	100%	0%	2019	Global	Acquisition
Allemagne	Verimatrix GmbH	100%	0%	2019	Global	Acquisition
France	Verimatrix France SAS	100%	0%	2019	Global	Acquisition
Japon	Verimatrix Japan KK	100%	0%	2019	Global	Acquisition
Royaume Uni	Verimatrix Europe Limited	100%	0%	2019	Global	Acquisition
Canada	Verimatrix Video Security Solutions	100%	0%	2019	Global	Acquisition
Brésil	Verimatrix Tecnologia de Codofica cao Ltda	100%	0%	2019	Global	Acquisition
Inde	Verimatrix Video Security Solutions	100%	0%	2019	Global	Acquisition
Singapour	Verimatrix Singapore PTE Ltd	100%	0%	2019	Global	Acquisition

Le périmètre de consolidation a évolué de façon significative durant l'exercice suite à l'acquisition de la société Verimatrix Inc., le 28 février 2019.